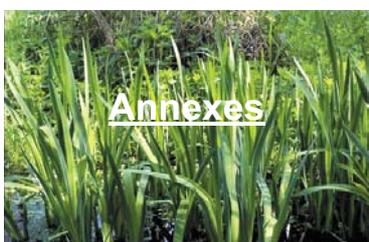
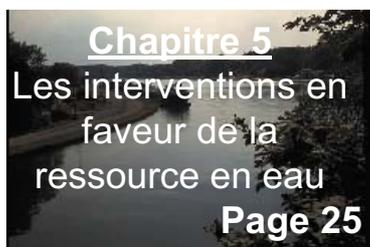


# Compte rendu d'activité

---



2003

*Direction Administrative et Financière*





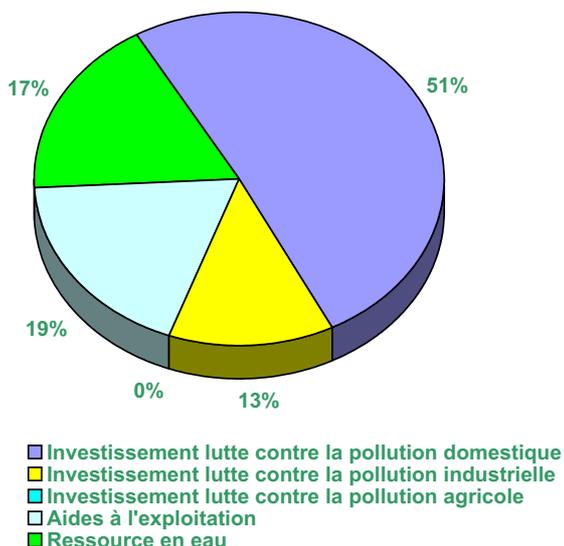


## LES ENGAGEMENTS D'INTERVENTIONS

La dotation de l'année 2003 s'élève à 109 M€ (pour 132,8 M€ en moyenne pour le 7ème Programme). Cette dotation a été consommée dans sa quasi-intégralité puisque l'on observe un taux d'engagement total de 99,33 %. Ce taux d'engagement est de 99,85 % pour les stations d'épuration, 99,77 % pour les réseaux d'assainissement, 99,34 % pour l'industrie et une moyenne de 99,05 % pour la ressource en eau.

La répartition des participations financières pour l'année 2003 est la suivante :

### Montant des participations financières pour 2003



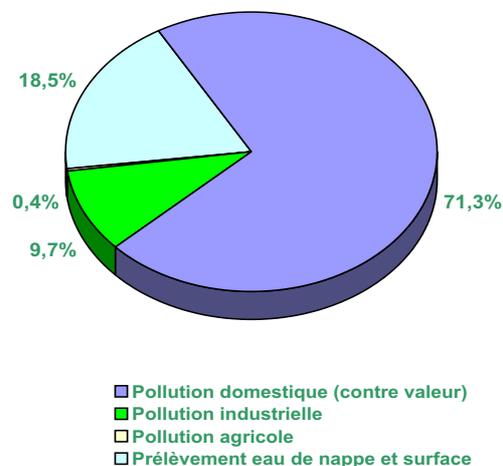
## LES REDEVANCES

Au cours de l'année 2003, les redevances de pollution et de prélèvement ont été perçues par l'Agence à hauteur de 118,99 M€ (pour 117,4 M€ en 2002). Les répartitions des redevances par type de redevances et par nature de redevables sont présentées dans le tableau et le graphique suivant :

### Redevances émises en 2003

	Montant en M€	% du Total
Pollution domestique (contre valeur)	84,880	71,33%
Pollution industrielle	11,599	9,75%
Pollution agricole	0,438	0,37%
<b>Sous-total pollution</b>	<b>96,917</b>	<b>81,45%</b>
Prélèvements collectifs	17,362	14,59%
Prélèvements industriels	4,446	3,74%
Prélèvements agriculture	0,264	0,22%
<b>Prélèvement eau de nappe et surface</b>	<b>22,072</b>	<b>18,55%</b>
<b>Total redevances</b>	<b>118,989</b>	<b>100,00%</b>
Total redevances Collectivités	102,242	85,93%
Total redevances Industries	16,045	13,48%
Total redevances Agriculture	0,702	0,59%

### Répartition des redevances émises en 2003



# Quelques temps forts



## Janvier 2003 :

- Organisation d'un Colloque réunissant 500 personnes sur la thématique "*zones humides, connaître, évaluer, gérer, sensibiliser*".
- Présentation officielle de l'Exposition "*Voyage au coeur des zones humides*". Cette exposition itinérante de 150 m2 est à la disposition de toute personne (scolaires, communes, associations...) désirant présenter la problématique des zones humides.

## Mars 2003 :

- Dans le cadre de sa démarche Qualité ISO 9001, l'Agence passe sans problème son premier Audit de suivi de certification.
- Organisation d'une Conférence Professionnelle réunissant 101 personnes sur le thème : "*les cours d'eau se mettent au bio, les nouvelles mesures de la Qualité*".
- Lors d'une manifestation réunissant près de 150 personnes, signature de la Charte "*l'écocitoyen de l'eau*" qui fonde les bases du Parlement de l'Eau des Jeunes. Comprenant une vingtaine de jeunes parlementaires issus des collèges de conseils municipaux d'enfants du Bassin, ce parlement de l'eau se tient informé de la gestion de l'eau dans le Bassin et peut formuler des propositions au Comité de Bassin.
- Organisation de 50 réunions chez les acteurs politiques et économiques du Bassin Artois-Picardie pour présenter le 8ème Programme d'Interventions de l'Agence.

## Mai 2003 :

- Dans le cadre de la consultation nationale sur la politique de l'eau, organisation de la première session des débats sur l'eau à Amiens réunissant près de 300 personnes.
- Inauguration de la station d'épuration de St Vaast en Chaussée, système de lagunage naturel d'une capacité de 800 équivalents habitants.

## Juin 2003 :

- Organisation d'une Conférence Professionnelle : "*les nouvelles préoccupations dans le domaine de l'eau potable*" réunissant 126 participants.
- Organisation de la deuxième session des débats sur l'eau à Lille réunissant près de 300 personnes.

- Inauguration de la station d'épuration de Méricourt l'Abbé, ouvrage d'une capacité de 2 300 EH.
- Inauguration de la station d'épuration de Corbie, d'une capacité de 15 000 EH.

## Juillet 2003 :

- Restitution des sessions des débats sur l'eau lors du Comité de Bassin extraordinaire du 11 juillet 2003 à Douai.

## Septembre 2003 :

- Organisation d'une Conférence Professionnelle : "*les inondations, conséquences des aléas climatiques*", réunissant 120 personnes.
- Inauguration de la station d'épuration de Péronne, d'une capacité de 20 000 EH.
- Le grand public est invité à participer au débat national sur la réforme de la politique de l'eau, sous la forme d'un questionnaire diffusé nationalement et relayé au niveau du Bassin par l'Agence.

## Novembre 2003 :

- Annick Delellis, Présidente de la Commission Internationale sur l'Escaut, membre et ancienne Présidente du Conseil d'Administration de l'Agence, reçoit les insignes de Chevalier de la Légion d'Honneur.
- Mise en place d'une commission technique rattachée à la commission permanente SDAGE et milieux aquatiques.
- 1ère session du Parlement de l'Eau des Jeunes qui a réuni 23 jeunes parlementaires de l'eau.
- L'Agence de l'Eau accueille les spécialistes européens des normes en matière de mise en décharge et de séchage des boues.

## Décembre 2003 :

- Signature d'une convention cadre (2003 - 2006) entre la Préfecture de Picardie, le Conseil Général de la Somme et l'Agence de l'Eau, destinée à optimiser les investissements et à fixer les priorités en matière d'assainissement des eaux usées.
- Signature du deuxième accord international pour l'Escaut à Gand afin de mettre en oeuvre la Directive Cadre Eau sur l'ensemble du district hydrographique international de l'Escaut.
- Organisation d'une Conférence Professionnelle : "*le fonctionnement des réseaux d'assainissement*", réunissant 125 personnes.



# Le fonctionnement institutionnel



*Pour assurer son rôle de dépollution et de protection de la Ressource en Eau, l'Agence de l'Eau met en oeuvre la politique de l'eau élaborée autour du Comité de Bassin et du Conseil d'Administration, organe délibérant pour son Programme d'Interventions.*

*Composées des représentants des élus locaux, des usagers, de l'Administration et d'un représentant élu du personnel, ces deux assemblées sont synonymes de concertation.*

## LE COMITE DE BASSIN

L'année 2003 a été marquée par trois rendez-vous importants du Comité de Bassin :

### Le 4 juillet

avec l'adoption des avis

- sur le périmètre du SAGE de la Sambre,
- sur le document final du SAGE du Bassin Côtier du Boulonnais.

avec la présentation

- du Parlement de l'Eau des jeunes,
- de l'état des lieux de la Directive Cadre sur l'Eau version 1 et du projet d'arrêté de délimitation des districts hydrographiques.

### Le 11 juillet

Il s'est tenu un Comité de Bassin Extraordinaire consacré aux débats sur la réforme de la Politique de l'Eau.

### Le 24 octobre

Ce Comité de Bassin a été marqué par :

- l'aménagement des taux de redevances pour le 8ème Programme d'Interventions concernant les prélèvements d'eau de nappe et de surface et consommation nette d'eau de surface et la détérioration de la qualité de l'eau et la prime pour épuration,
- la présentation, en application de la Directive Cadre sur l'Eau des résultats de l'étude relative à l'analyse économique des utilisations de l'eau et au scénario d'évolution horizon 2015 ainsi que du dispositif d'information et de consultation du public,

- la désignation des représentants du Comité de Bassin au sein du Comité National de l'Eau, de la Commission Permanente SDAGE et Milieux Aquatiques du Conseil d'Administration.

↳ Monsieur **Jean SCHEPMAN** a été désigné membre suppléant du Président du Comité de Bassin Artois-Picardie au Comité National de l'Eau.

↳ Monsieur **Patrick LEMAY** est devenu l'un des représentants des différentes catégories d'usagers au sein de la Commission Permanente SDAGE et Milieux Aquatiques.

↳ Monsieur **Roland LEGRAIN** succède à Monsieur LAMBECQ en tant que représentant des différentes catégories d'usagers au sein du Conseil d'Administration.

De nouveaux membres ont intégré le Comité après désignation par les instances compétentes :

- Pour représenter les Usagers  
Madame **Chantal LUCQ**

- Pour représenter les Collectivités Territoriales  
Messieurs **Michel LEFAIT** et **Alain MEQUIGNON**

- Pour les Milieux Socio-Professionnels  
Messieurs **Jack VERLAINE** et **Jacques SCHRYVE**

- Pour les Représentants de l'Etat, succèdent aux fonctions de leurs prédécesseurs  
Messieurs **Yves DURUFLE**, **Jean-Loïc NICOLAZO**, **François NAU**, **Louis RUELLE**  
Mesdames **Françoise ALOUIS** et **Michèle JOIGNY**

Monsieur **Pierre BENET** succède à Madame Jeanne CAROFF aux fonctions de Contrôleur Financier auprès de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie.

## LES COMMISSIONS ISSUES DU COMITE DE BASSIN

### • Commission Permanente SDAGE et milieux aquatiques

Elle s'est réunie le 11 avril et le 21 novembre 2003 pour examiner notamment la présentation :

- ↳ du SAGE du Boulonnais pour une demande d'avis sur la cohérence des orientations de ce SAGE avec le SDAGE Artois-Picardie,
- ↳ de la Directive Cadre sur l'Eau (présentation de la maquette et des premiers éléments de la version 1 du document Etat des lieux, le volet "information et consultation du public");
- ↳ de l'inventaire des zones humides,
- ↳ de l'état d'avancement des SAGE, contrats de rivières, entretien de rivières et zones humides,
- ↳ du bilan du SDAGE.

## LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Au cours de l'année 2003, le Conseil d'Administration s'est réuni à quatre reprises : le 28 mars, 20 juin, 24 octobre, 5 décembre.

Outre les décisions relatives aux contrats passés avec les Maîtres d'Ouvrages et les décisions d'engagement se rapportant aux investissements ou au fonctionnement des ouvrages, il s'est prononcé plus particulièrement sur les points suivants :

- ↳ les Comptes Définitifs de l'exercice 2002,
- ↳ les Décisions Modificatives 1, 2, 3 des Paiements du Budget 2003,
- ↳ le Budget de l'exercice 2004,
- ↳ la politique de Communication de l'année 2004,
- ↳ le compte rendu d'exécution du 7ème Programme d'Interventions,
- ↳ le compte rendu sur le démarrage du 8ème Programme d'Interventions et proposition d'adaptation du 8ème Programme,
- ↳ les résultats de l'enquête 2003 de l'Observatoire du Prix des Services de l'Eau et de l'Assainissement.

Par ailleurs des modifications de composition du Conseil d'Administration sont intervenues:

- ↳ Monsieur **Roland LEGRAIN** a été élu à la fois Vice-Président de la Commission Programme et représentant des usagers au sein des groupes permanents de la Commission Programme et de la Commission des Interventions.

Le décret du 17 février 2003 officialise la nomination de Monsieur **Jean-Pierre RICHER**, Préfet de la Région Nord - Pas-de-Calais en tant que Président du Conseil d'Administration.

## LES COMMISSIONS ISSUES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

### • La Commission des Interventions

La Commission des Interventions se réunit pour examiner et décider de l'attribution des participations financières aux Maîtres d'Ouvrages publics ou privés, dans le cadre des délégations accordées par le Conseil d'Administration. Cette Commission s'est réunie à 3 reprises, les 7 mars, 23 mai, 7 novembre.

### • La Commission Programme

La Commission Programme s'est réunie le 26 septembre 2003.

Sont à retenir particulièrement les points suivants :

- ↳ la modification de la délibération d'application du 8ème Programme n° 02-A-136 du Conseil d'Administration du 13/12/2002 relative à l'assistance technique des Commissions Locales de l'Eau,
- ↳ la révision des modalités d'interventions relatives à l'aménagement des rivières suite au décroisement des financements Agence/FNSE (délibération n° 02-A-132),
- ↳ la modification de la délibération n° 02-A-127 du Conseil d'Administration du 13/12/2002 sur la maîtrise des pollutions causées par les élevages,
- ↳ la présentation du projet de stratégie de communication 2004.

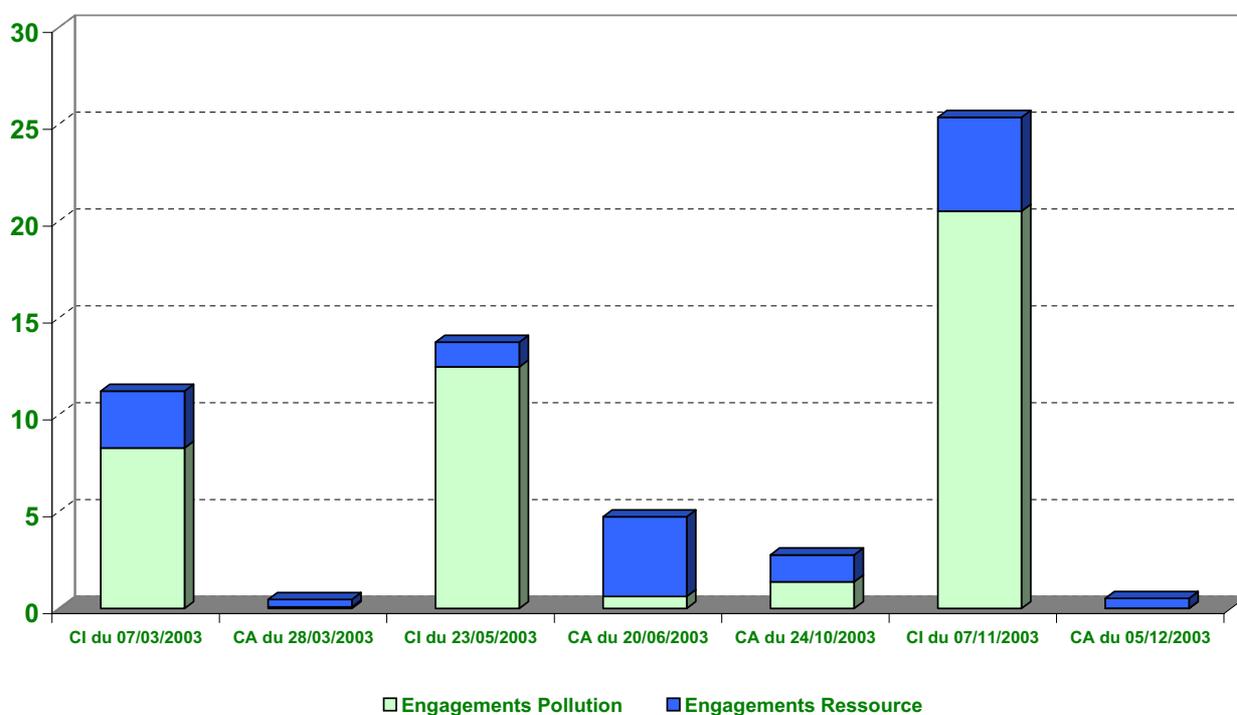


Détail des engagements financiers décidés durant l'année 2003 (en M€)

	Directeur		Com. des Interventions		Conseil d'Administration		Total
	Pollution	Ressource	Pollution	Ressource	Pollution	Ressource	
Janvier	8,639	0,794					9,433
Février	0,000	0,292					0,292
Mars	0,021	0,186	8,284	2,931	0,074	0,393	11,889
Avril	18,899	0,021					18,921
Mai	11,130	0,723	12,477	1,276			25,606
Juin	2,384	0,609			0,625	4,105	7,722
Juillet	0,675	0,330					1,006
Août	0,000	-0,090					-0,091
Septembre	0,318	0,013					0,331
Octobre	2,383	0,003			1,380	1,386	5,152
Novembre	1,718	0,496	20,507	4,847			27,568
Décembre	0,125	0,017			0,010	0,513	0,665
<b>TOTAL</b>	<b>49,686</b>		<b>50,322</b>		<b>8,486</b>		<b>108,494</b>



Les engagements Pollution / Ressource (en M€)



# La gestion intégrée et les actions contractualisées



## LE SDAGE ET LES SAGE

Conformément à la Loi sur l'Eau du 3 janvier 1992, le SDAGE du Bassin Artois-Picardie a défini les orientations fondamentales d'une gestion équilibrée de la ressource en eau ainsi que les priorités en matière de qualité et d'approvisionnement pour la prochaine décennie à l'échelle du Bassin.

Définis en étroite concertation entre les collectivités concernées, les Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) prennent en compte les souhaits des acteurs locaux afin de satisfaire et de concilier les exigences liées aux diverses activités humaines tout en veillant à la préservation des milieux aquatiques.

Sur notre Bassin, l'état d'avancement des SAGE peut se résumer ainsi :

- ↳ le SAGE Bassin Côtier du Boulonnais a été approuvé par arrêté préfectoral le 4 février 2004 et se trouve désormais être le premier SAGE du Bassin Artois-Picardie en phase de mise en oeuvre des actions contenues dans son document ;
- ↳ le SAGE de l'Audomarois est en cours de consultation auprès des différentes instances du Bassin et devrait être approuvé définitivement d'ici la fin du premier semestre 2004. Ce sera alors le deuxième SAGE à passer en phase de mise en oeuvre après celui du Boulonnais ;
- ↳ Six SAGE sont en cours d'élaboration :
  - les SAGE du Delta de l'Aa, de la Lys, de la Canche, de l'Authie et de la Scarpe Aval sont en phase rédactionnelle ;
  - le SAGE de la Sensée vient tout juste de réunir pour la première fois sa Commission Locale de l'Eau et se trouve actuellement en phase de réflexion sur les choix stratégiques à prendre en compte dans les différentes étapes rédactionnelles de son document.

↳ les SAGE de la Sambre et de la Bresle sont en phase d'instruction pour la composition de leur Commission Locale de l'Eau, leur périmètre ayant déjà été arrêté ;

↳ les SAGE de l'Escaut, de la Haute Somme, de l'Yser et du territoire Marque - Deûle sont en phase d'émergence pour proposer les limites de leur futur périmètre.

La carte ci-jointe montre la délimitation des 14 SAGE définis dans le SDAGE.

## LA CONTRACTUALISATION

### • Les contrats de rivière

Un contrat de rivière est un contrat passé entre différents acteurs publics et privés, pour définir les actions à mener sur une rivière et son bassin versant. Ces actions visent à améliorer ou préserver la qualité des milieux, optimiser le fonctionnement hydraulique des cours d'eau, valoriser les paysages et les espaces naturels, informer et communiquer auprès de différents publics (associations, scolaires, etc...).

Le principe de ces contrats existe depuis plus de vingt ans. Impliquant de nombreux partenaires et une vision globale des problèmes, ces contrats sont complexes à élaborer. Dans notre bassin, quelques contrats sont en cours.

Durant l'année 2003, le contrat de rivière de la Clarence, agréé par le Ministère de l'Environnement en fin 2002 a été présenté à la signature de l'ensemble des partenaires.

Ce contrat comporte diverses actions pour un montant de 17,7 M€ dont 7 M€ seront apportés par l'Agence.

Par ailleurs, l'élaboration du contrat de rivière de la Hem a franchi une nouvelle étape : il sera proposé à l'agrément définitif du Comité de Bassin à la mi 2004.

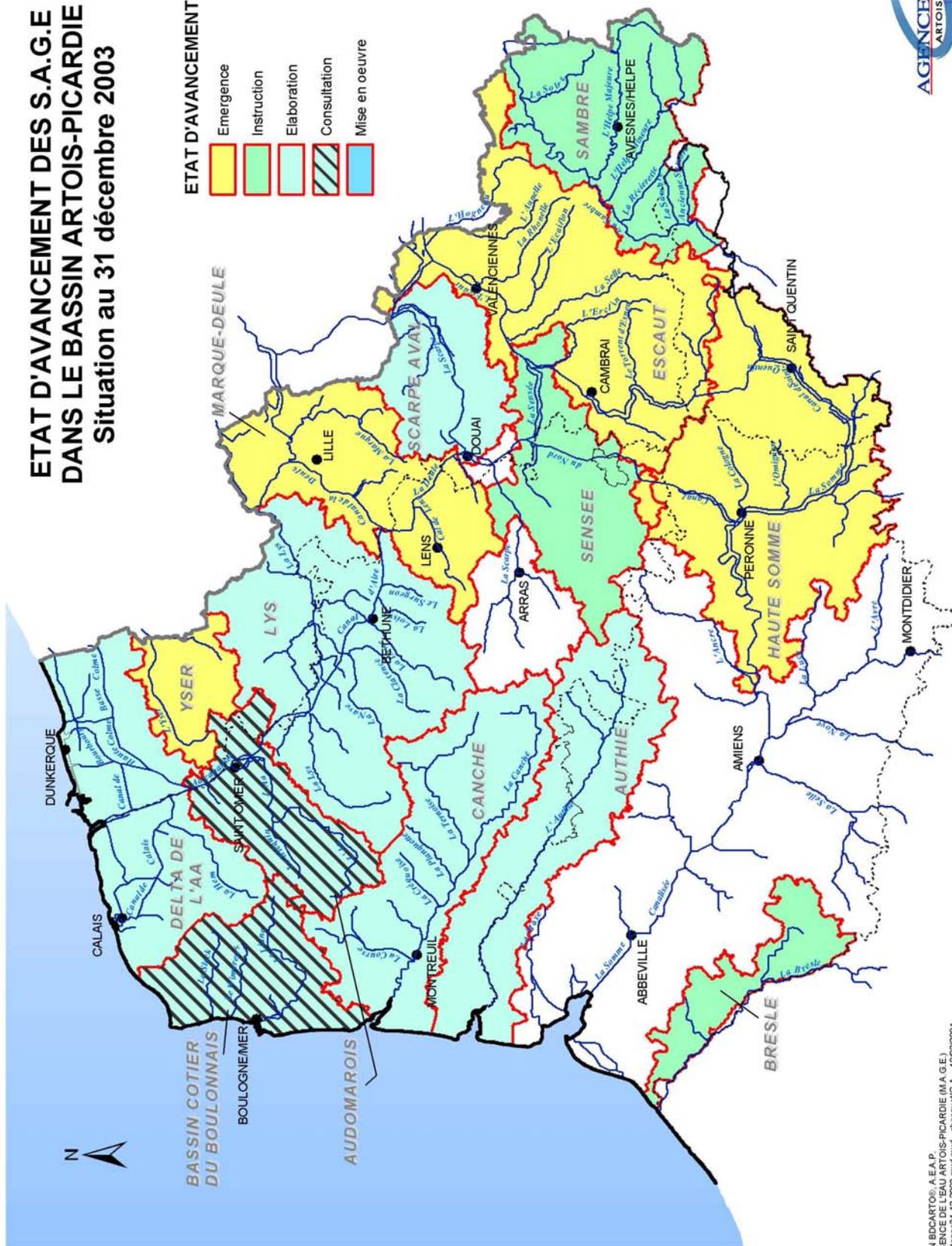


# ETAT D'AVANCEMENT DES S.A.G.E DANS LE BASSIN ARTOIS-PICARDIE

## Situation au 31 décembre 2003

### ETAT D'AVANCEMENT :

-  Emergence
-  Instruction
-  Elaboration
-  Consultation
-  Mise en oeuvre



#### • Les programmes pluriannuels d'assainissement des collectivités locales

Le 8ème Programme s'inscrit dans une volonté de simplification de ses modalités d'interventions. Cette volonté se traduit aussi dans la politique de contractualisation. Jusqu'alors, les opérations menées par les collectivités (stations et réseaux) étaient formalisés à travers des contrats pluriannuels (CPA), desquels découlaient les interventions décidées annuellement. Très formalisés dans leur élaboration, ces contrats pluriannuels d'assainissement étaient lourds à gérer, notamment lors des inévitables ajustements de programmation décidés par les maîtres d'ouvrages.

A ce système se substitue pour le 8ème Programme, dès le début 2003, les programmes pluriannuels concertés (PPC) établis selon la logique suivante :

- ↳ une liste d'ouvrages d'épuration des collectivités locales prioritaires, arrêtée par le Conseil d'Administration ;
- ↳ la mise en place pour les réseaux d'assainissement de programmations pluriannuelles concertées entre l'Agence, les maîtres d'ouvrages et les départements. Le rattachement à un PPC des travaux présentés à l'Agence est un des critères de priorité du 8ème Programme.

Le montant des travaux qu'il faut réaliser pour se mettre en conformité avec la Directive 92-271 sur le traitement des eaux résiduaires urbaines est estimé à 90 M€ pour l'ensemble du Programme. Durant l'année 2003, les décisions relatives à ces stations se montent à 16,2 M€ de participations financières (soit 73 % de la dotation disponible pour l'année) et correspondent à 31 M€ de travaux (soit 34 % du total des travaux liés aux stations prioritaires).

En ce qui concerne les réseaux d'assainissement, 41 PPC ont été établis en 2003. Ils représentent un montant de participations financières de 41,3 M€ pour des travaux dont la réalisation se déroulera jusqu'en 2006.

Pour la seule année 2003, 18,7 M€ ont été engagés pour des opérations Réseaux liés à des PPC ou à des CPA issus des programmes antérieurs et en cours d'achèvement. Ils représentent 82 % des décisions de l'année prises en matière de réseaux.

#### • Les programmes d'actions prioritaires industriels

Pour le 8ème Programme, il a été établi des listes d'actions prioritaires industrielles dans plusieurs champs d'intervention :

- ↳ la lutte contre la pollution « classique » (Matières Oxydables, Matières Azotées et Phosphore) ;
- ↳ la lutte contre la pollution toxique ;
- ↳ la lutte contre la pollution dans les abattoirs et dans les hôpitaux ;
- ↳ les économies d'eau de bonne qualité.

Il est clair que les opérations de lutte contre la pollution « classique » sont en phase d'achèvement et devraient progressivement être relayées par les opérations de lutte contre la pollution toxique.

Cette nouvelle finalité est inscrite dans la Directive Cadre sur l'Eau (DCE – 20/12/2001) qui donne beaucoup d'importance à la lutte contre les substances dangereuses. L'application de cette directive donne lieu sur le territoire national à une importante action d'inventaires et de mesures de réduction des rejets dans ce domaine.

Sur le plan pratique la mise en œuvre des actions prioritaires ne donne plus lieu à l'élaboration de Contrats d'Actions Prioritaires mais à des « lettres d'intentions » des établissements industriels concernés qui doivent contenir la description des travaux envisagés ainsi que les montants d'investissements prévisionnels industriels.



## LA DIRECTIVE CADRE SUR L'EAU

### • Les obligations

La directive n° 2000/60/CE établissant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau est entrée en vigueur le 22 décembre 2000, date de sa publication au Journal Officiel des Communautés Européennes.

Elle fournit un cadre général et cohérent aux multiples directives antérieures qui, au fil des années, ont structuré de façon principalement sectorielle les politiques de l'eau des quinze Etats-membres. Ce faisant, la nouvelle directive ajoute un objectif de résultat : celui du "bon état" des eaux, sauf dérogation notamment pour des motifs économiques.

Elle concerne l'ensemble des milieux aquatiques, superficiels et souterrains.

Enfin, la directive fait une large place à la consultation du public pour l'associé à l'élaboration des stratégies pour atteindre les objectifs.

Quatre documents principaux constitueront la base de la planification pour atteindre les objectifs dans chaque district hydrographique :

- ↳ l'état des lieux présentant les caractéristiques principales du district au plan physique, humain, économique et environnemental ;
- ↳ le registre des "zones protégées" devant faire l'objet de protection spéciale (il est inclus dans l'état des lieux) ;
- ↳ le plan de gestion du district hydrographique, document d'orientations et de synthèse ;

- ↳ le programme de mesures à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs. Il doit comprendre les dispositions réglementaires (police des eaux notamment) ainsi que les mesures d'ordre technique ou économique. Les programmes d'interventions des Agences de l'Eau feront partie des programmes de mesures, eux-mêmes inclus dans les plans de gestion.

Il est nécessaire de noter que la directive cadre n'aborde pas certains sujets tels que les inondations par exemple qui sont traités dans les SDAGE.

La directive fait une large place à l'analyse économique au travers de quatre aspects :

- ↳ la justification de reports et des dérogations d'objectifs : des analyses "coûts-bénéfices" devront prouver que les objectifs ne pourraient être atteints qu'avec des coûts disproportionnés au regard des avantages attendus ;

### LES 4 GROUPES DE TRAVAIL

- ▶ [eaux de surface continentales](#) : pilotage Agence de l'Eau
- ▶ [eaux de surface côtières et de transition](#) : pilotage DIREN de bassin
- ▶ [eaux souterraines](#) : pilotage Agence de l'Eau
- ▶ [économie, pressions, incidences](#) : co-pilotage Agence / DIREN

↳ l'inscription des outils de tarification comme instrument d'action sur la demande : l'article 9 stipule que les "Etats membres veillent, d'ici à 2010, à ce que la politique de tarification de l'eau incite les usagers à utiliser les ressources de façon efficace et contribue ainsi à la réalisation des objectifs environnementaux...." ;

↳ le principe de récupération des coûts, y compris des coûts environnementaux. Le même article 9 demande aux Etats-membres de veiller à ce que "les différents secteurs économiques... contribuent de manière appropriée à la récupération des coûts, et compte tenu du principe pollueur - payeur" ;

- ↳ l'optimisation des choix d'investissements pour la réalisation des objectifs : une fois les objectifs fixés, il s'agit de définir "la combinaison la plus efficace au moindre coût des mesures relatives aux utilisations de l'eau" (annexe III de la Directive).

## • Les grandes étapes de la directive

L'atteinte des objectifs, prévue pour 2015, implique une planification dont les principales échéances sont fixées par la directive elle-même :

Décembre 2003 : mise en place des dispositions législatives et réglementaires pour se conformer à la directive : délimitation des districts hydrographiques et désignation des autorités compétentes sur ces districts.

Décembre 2004 : achèvement de l'analyse des caractéristiques des districts hydrographiques ("l'état des lieux") et établissement des registres des zones protégées.

Décembre 2006 : achèvement de la mise en place des réseaux de surveillance du milieu naturel.

Décembre 2009 : achèvement de l'élaboration des plans de gestion et des programmes de mesures.

L'année 2003 a permis aux quatre groupes de travail constitués pour la rédaction de l'état des lieux, d'en rédiger une version "1".

Celle-ci a été présentée au Comité de Bassin de juillet et soumise à consultation auprès des lecteurs pendant l'été.

Les premiers résultats de l'analyse économique des utilisations de l'eau et des scénarios d'évolution ont été présentés au Comité de Bassin d'octobre.

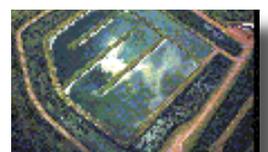
Tous ces travaux sont réalisés en concertation avec les travaux internationaux menés au sein de la CIE (Commission Internationale pour l'Est-cant) pour établir un état des lieux transnational (France, Pays-Bas, Belgique).

### L'ORGANISATION

- ▶ deux niveaux de travail
  - ▷ rédaction
  - ▷ lecture
- ▶ cinq groupes d'interlocuteurs
  - ▷ Etat
  - ▷ collectivités
  - ▷ recherche
  - ▷ associations d'environnement
  - ▷ acteurs économiques

### CONTENU DE L'ETAT DES LIEUX

- ▶ caractéristiques des masses d'eau
- ▶ activités humaines et pressions
- ▶ incidences de l'activité humaine
- ▶ évolutions tendanciennes
- ▶ registre des zones protégées



# L'exécution du Programme



L'année 2003 est une année particulière à plusieurs titres.

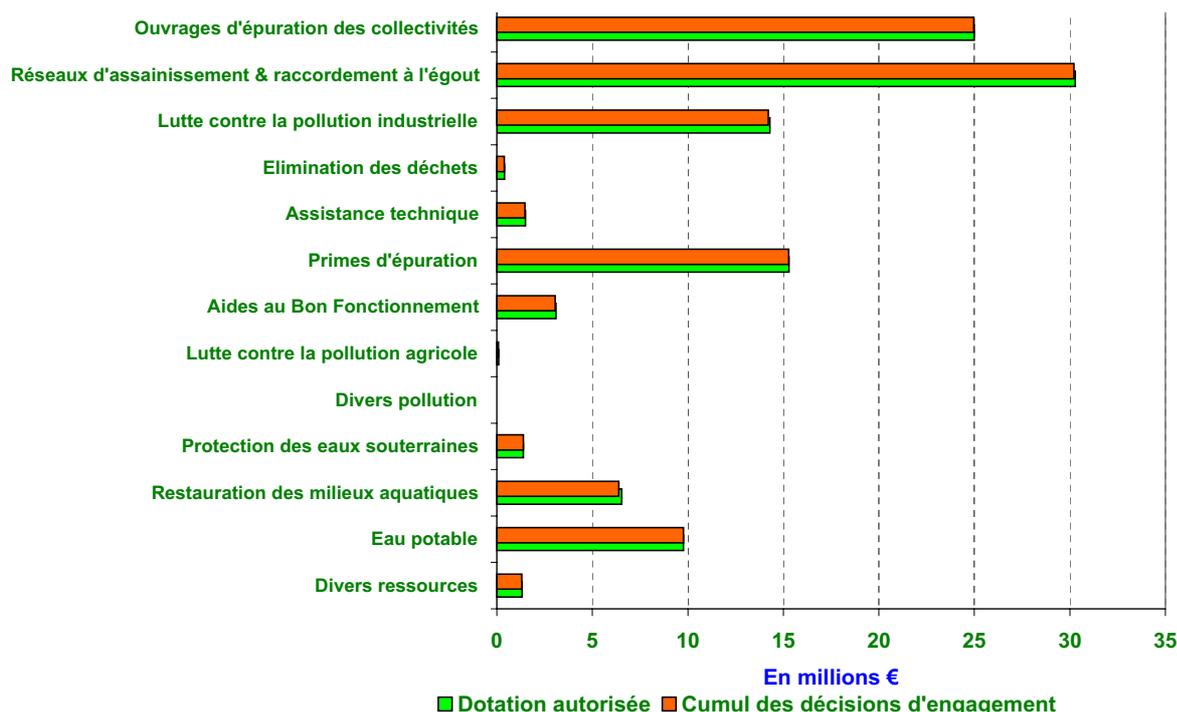
↳ Elle débute un 8ème Programme qui, après les augmentations sensibles des 6ème et 7ème Programme est axé sur une stabilisation des dotations d'engagement. Ces dotations sont compatibles avec des redevances établies à produit net constant par rapport à la dernière année du 7ème Programme. Ces dispositions se traduisent par une baisse des dotations des lignes d'investissement de lutte contre la pollution, mais aussi, compte tenu des objectifs du Programme en ce domaine, par une progression forte des lignes d'interventions relatives à la protection des eaux souterraines ou à l'alimentation en eau potable.

Une action de lutte contre les inondations est identifiée dans le Programme.

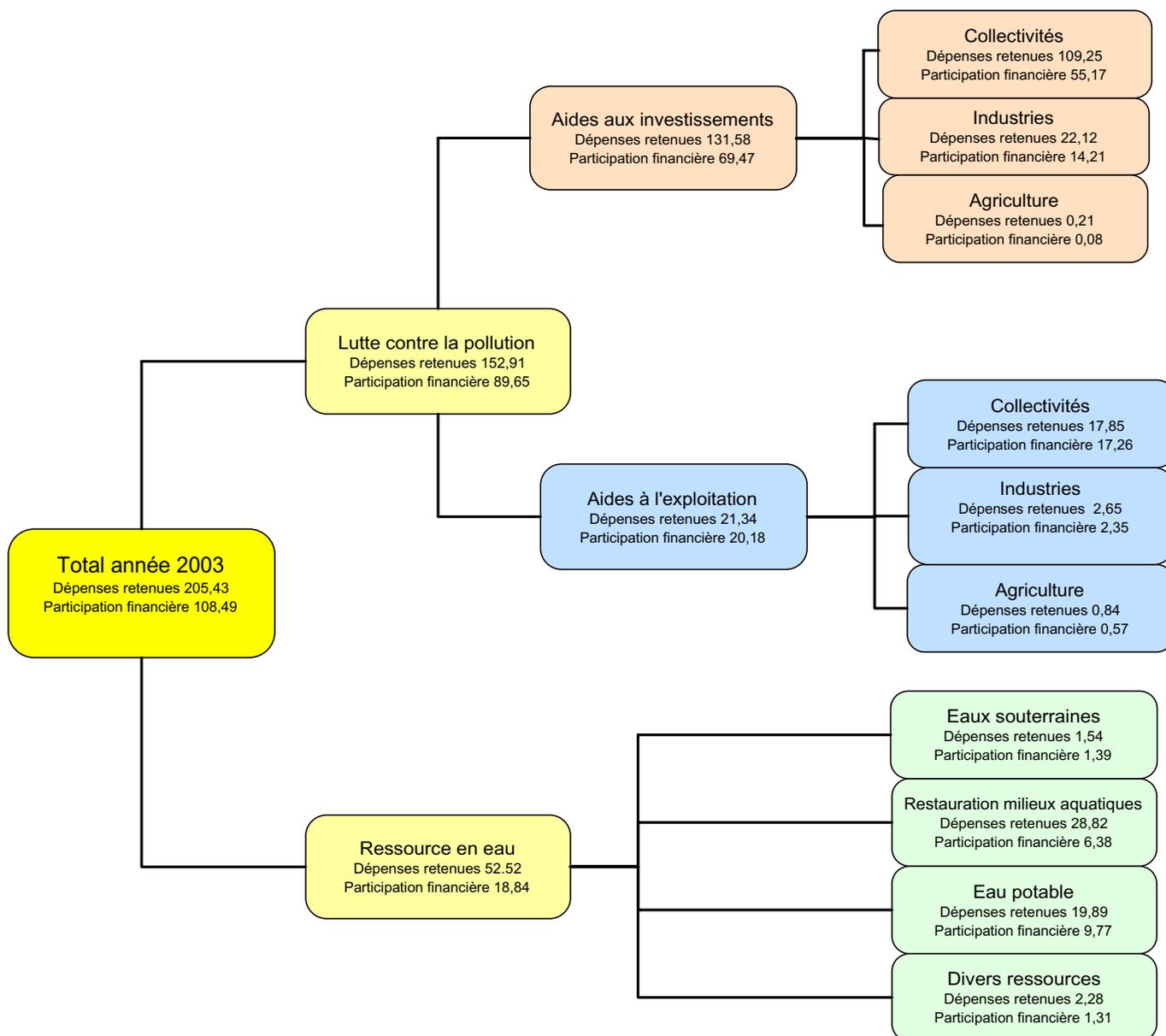
↳ Par ailleurs, les premières années de Programme font parfois l'objet d'un rythme particulier : on constate en effet un "démarage" parfois lent en terme d'engagement, que l'on peut attribuer au temps nécessaire au déploiement administratif du Programme : information des maîtres d'ouvrages sur les nouvelles modalités, finalisation des dossiers à présenter, etc... Ainsi en 1997, première année du 7ème Programme, la dotation prévisionnelle de 120,6 M€ n'avait-elle été consommée qu'à hauteur de 104 M€ (soit 86 %). Pour l'année 2003, il en va tout autrement puisque l'ensemble des dotations est consommé à 99,5 % et que sur les principales lignes d'investissement, ce taux passe à 99,8 %. Il faut noter que ce taux exceptionnel est atteint alors même que durant l'année, aucun ajustement majeur des dotations entre les différentes lignes de Programme n'a été effectué.

Les graphiques ci-après présentent le détail des engagements par ligne de Programme, par grand type de bénéficiaires et la répartition par grande unité de référence.

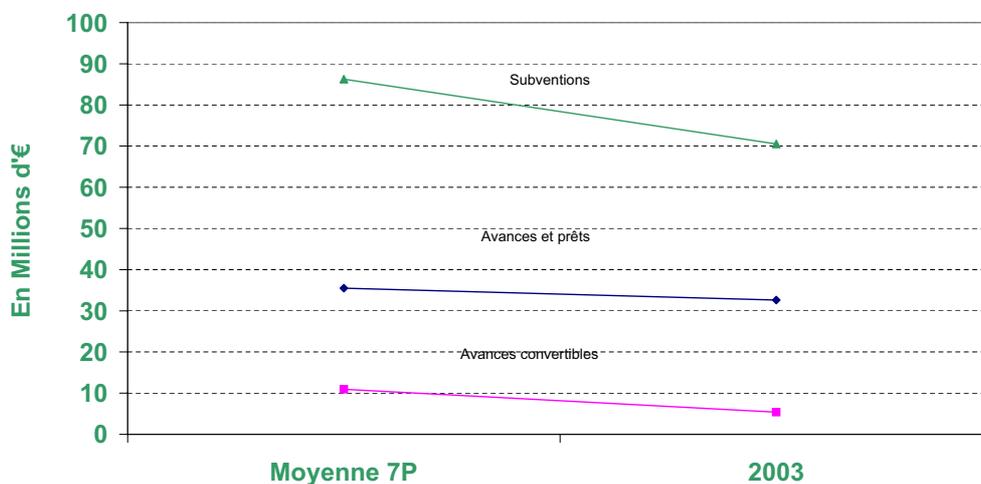
## Détail des engagements de l'année 2003 par ligne de Programme



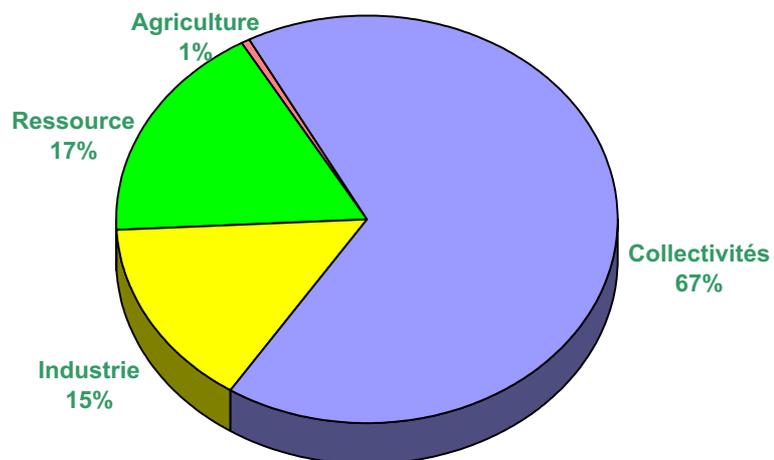
## Analyse des décisions d'interventions pour l'année 2003 (en M€)



### Evolution des décisions par type d'aide

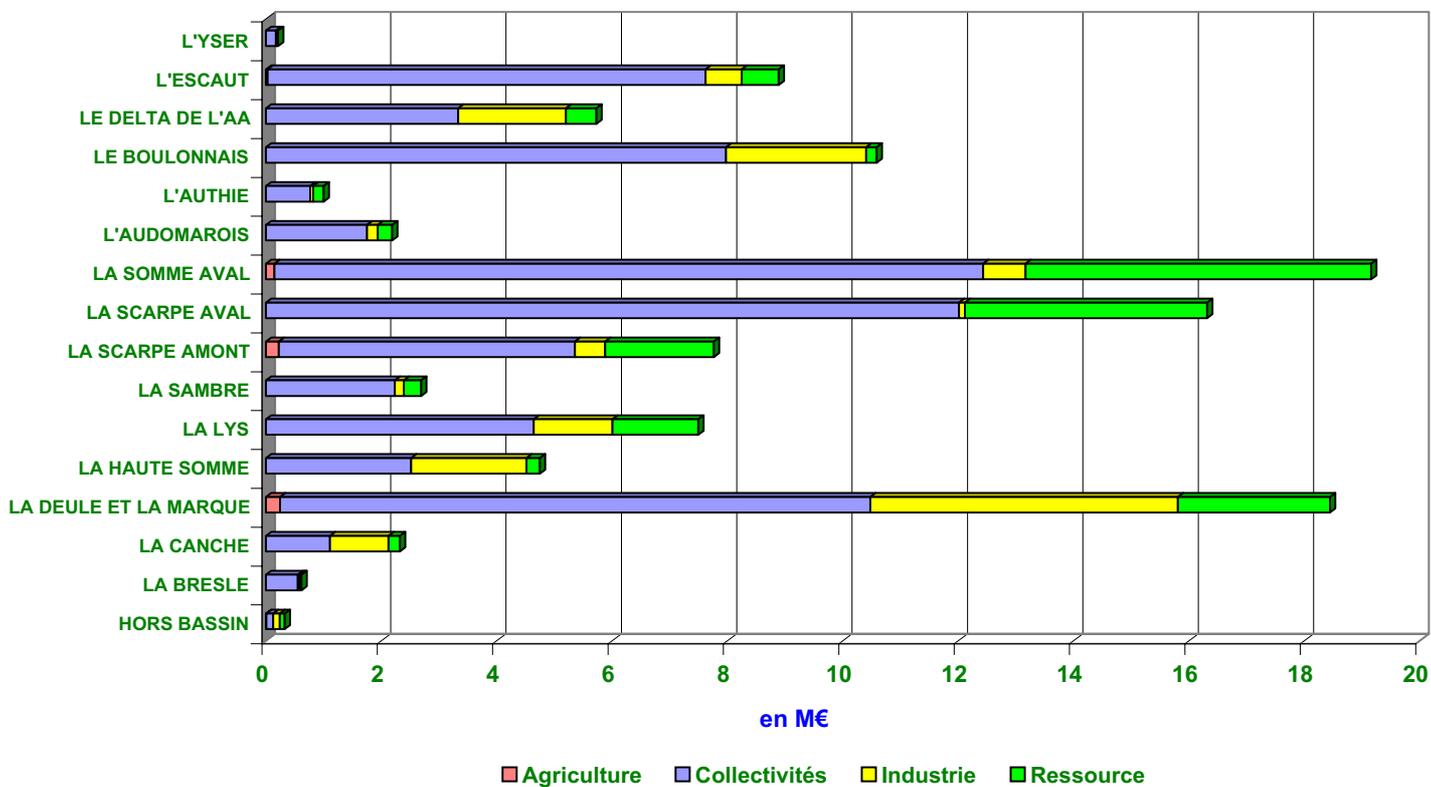


## Les interventions par grands secteurs d'interventions



## Les interventions par grandes unités de référence décidées en 2003

TOTAL Bassin



Montant des participations financières décidées au cours de l'année 2003  
par grandes unités de référence (en €)

		LES GRANDES UNITES DE REFERENCE																
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	Hors bassin	Total bassin	
	LE DELTA DE L'AA	LAUDOMAROIS	LYSER	LE BOULONNAIS	LA LYS	LA DEULE ET LA MARQUE	LA CANCHE	L'AUTHE	LA SCARPE A MONTOIS	LES CAUT	LA SAMBRE	LA HAUTE SOMME	LA SOMME AVAL	LA BRESLE	LA SCARPE AVAL			
Lignes d'interventions																		
811	157 284	0	0	6 504 692	236 288	83 338	19 260	33 560	2 291 709	3 039 413	755 300	28 931	9 053 077	95 744	2 664 610	0	24 963 206	
812	1 149 899	1 276 361	125 335	969 542	2 660 752	4 990 754	630 769	436 171	2 004 863	3 207 286	1 028 426	1 800 856	1 385 758	370 453	8 174 416	0	30 211 641	
813	1 650 047	15 856	8 400	2 400 860	1 077 965	4 858 468	981 050	21 000	256 995	480 131	17 164	1 857 058	540 928	0	40 170	0	14 206 094	
814	2 390		0	0	24 100	200 350	0	0	0	16 600	38 050	10 350	21 150	15 769	18 750	36 850	384 359	
815	7 000	1 350	0	0	0	516 135	0	0	535 247	0	0	0	325 723	0	3 000	76 987	1 465 442	
816	1 824 323	419 208	33 184	461 468	1 541 568	4 755 462	414 851	250 365	571 150	1 234 059	422 603	608 785	1 493 903	69 537	1 061 774	119 650	15 281 890	
817	409 402	228 238	21 853	70 433	467 852	388 883	79 315	79 155	197 534	240 611	129 512	210 102	338 585	35 670	154 525	0	3 051 710	
818	457	457	0	0	457	15 400	457	457	24 005	28 488	0	0	8 108	0	0	6 705	84 534	
	5 200 802	1 941 472	188 812	10 406 995	6 008 982	15 808 790	2 125 245	820 708	5 881 503	8 246 588	2 391 055	4 516 082	13 167 232	587 173	12 117 245	240 192	89 648 876	
823	0	0	282	0	1 978	100 905	869	760	30 490	3 259	0	56 435	15 200	0	1 146 232	30 000	1 386 410	
824	20 000	43 600	22 569	47 700	730 160	1 925 864	62 644	56 281	26 224	231 500	169 610	125 731	2 414 216	15 600	461 457	27 200	6 380 356	
825	429 788	137 862	0	73 500	696 329	540 148	68 048	39 283	1 773 703	188 478	104 500	49 423	3 468 457	12 500	2 183 487	0	9 767 506	
829	79 207	67 227	0	57 600	53 820	70 438	67 238	84 000	51 816	219 857	26 497	0	95 012	0	408 222	29 572	1 310 506	
	528 995	248 689	22 851	178 600	1 484 287	2 637 355	198 799	180 324	1 882 233	643 094	300 607	231 589	5 992 885	28 100	4 199 398	86 772	18 844 778	
TOTAL	5 729 797	2 190 161	211 663	10 585 795	7 493 269	18 446 145	2 324 044	1 001 032	7 763 736	8 889 682	2 691 662	4 747 671	19 160 117	615 273	16 316 643	326 964	108 493 654	

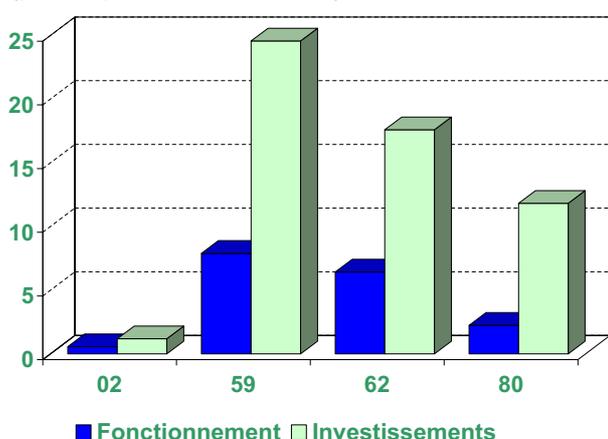


# La lutte contre la pollution domestique



*L'amélioration régulière de la qualité des cours d'eau passe par une maîtrise des effluents domestiques. Cela passe par la mise en place de réseaux de collecte des effluents et par le déploiement d'ouvrages de traitement répondant aux objectifs de qualité du SDAGE et à la Directive 91-271 sur la collecte et le traitement des eaux résiduaires urbaines. La mise en place de traitement à la parcelle peut être envisagée dès lors que cette solution est retenue sur la base d'une meilleure efficacité financière et technique.*

## Les engagements Collectivités de l'année 2003 (par département, en M€)



### LES STATIONS D'EPURATION

#### • L'objectif

L'interprétation stricte des annexes de la Directive ERU amènera le classement de l'ensemble du Bassin en zone sensible à l'eutrophisation, entraînant dès lors le traitement du phosphore sur les gros ouvrages.

Le coût des ouvrages augmente de façon régulière depuis le 6ème Programme, compte tenu de la sophistication croissante des stations.

Le 8ème Programme prévoit donc la mise à niveau ou la création de 200 000 EH chaque année, soit une capacité totale de 800 000 EH pour l'ensemble du Programme. Pour ces actions, le Programme prévoit d'engager une participation financière de 24 M€ représentant près de 40 M€ de travaux.

#### • Les réalisations

Durant l'année 2003, les 22,230 M€ de dotations ont été engagés à hauteur de 22,201 M€ (soit un taux d'engagement de 99,9 %).

Par ailleurs, 73 % de ces montants ont été engagés pour 4 des 14 stations classées prioritaires au 8ème Programme, au titre de la Directive ERU. Le reste de ces engagements (6,05 M€) est attribué pour des stations non prioritaires, des études préalables ou la mise en place d'auto surveillance.

En terme de construction ou d'amélioration des ouvrages existants, l'assiette des travaux effectués (avec plafonnement éventuel des dépenses) se chiffre à 38,516 M€.

La capacité supplémentaire ainsi créée ou améliorée est estimée à 242 400 Eq/hab., ce qui est déjà supérieur à l'objectif annuel fixé dans le 8ème Programme.

Calculé sur la base du nombre de stations en fonctionnement durant l'année 2002, le parc des stations du bassin Artois-Picardie représente 420 stations, soit une capacité totale de traitement de 6,387 M Eq/ hab. Ce chiffre marque une progression de 92 500 Eq/hab. par rapport à 2001, grâce à la mise en oeuvre de 20 nouvelles stations et la réhabilitation de 8 autres.

### L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

#### • L'objectif

La promotion par l'Agence au cours des Programmes antérieurs de l'assainissement individuel comme alternative, dans certaines conditions, à l'assainissement collectif, commence à porter ses fruits ; toutefois les considérations d'équilibre financier du 8ème Programme obligent à modérer les ambitions de cette politique : l'objectif est donc fixé à 300 dispositifs par an durant le 8ème Programme, en limitant l'action à la zone "D" de redevance de pollution (zone prioritaire des parcs hydrogéologiques, représentant 14 % de la superficie du Bassin). L'ensemble représente 3 M€ de travaux par an, pour une participation financière de l'Agence de 1 M€.

### • Les réalisations

En 2003, les paiements effectués par l'Agence au titre des travaux achevés, hors études de zonage se sont élevés à 1,7 M€. Ceci correspond à 4,6 M€ de travaux soit 377 dispositifs d'assainissement qui desservent 1 400 habitants.

Les engagements pour des réalisations nouvelles se sont élevés à 2,77 M€, y compris les études de zonage.

## LES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT

### • L'objectif

Comme au 7ème Programme, l'objectif est d'améliorer, de développer et d'assurer la meilleure utilisation possible du patrimoine existant en terme de réseaux. Cela comprend les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mais aussi la prise en compte des eaux pluviales usées, en privilégiant davantage les techniques diverses évitant la construction de bassins collectifs de stockage : revêtements poreux, tranchées d'infiltration, bassin d'écrêtement ...

Pour le 8ème Programme, les travaux réalisés doivent permettre la création ou l'amélioration de la desserte de 80 000 logements par an. Le montant des participations financières pour l'année 2003 a été fixé à 22,7 M€, correspondant à 57 M€ de travaux.

### • Les réalisations

Avec un taux d'engagement de près de 100 %, c'est 22,275 M€ qui ont été engagés durant l'année 2003 sur la ligne "réseaux d'assainissement" correspondant à la réalisation de 51,2 M€ de travaux en matière de réseaux. C'est ainsi 124 833 Eq/hab. (ou encore 35 600 logements) dont la desserte a été créée ou améliorée. L'objectif annuel de 20 000 logements par an durant le 8ème Programme est donc a priori largement dépassé.

Cet indicateur est toutefois à manipuler avec précaution car les coûts par logement de la création d'une nouvelle desserte ou l'amélioration d'une desserte existante diffèrent très fortement. La valeur de cet indicateur dépend donc in fine chaque année de la répartition des travaux réalisés en création ou en amélioration.

Par ailleurs, 2,5 M€ de participations financières ont été apportés pour la réalisation de 5,1 M€ de travaux de bassin de dépollution (15 270 m3 supplémentaires créés).

## LE RACCORDEMENT A L'EGOUT

### • L'objectif

L'incitation au raccordement à l'égout est une action importante dans le bassin Artois-Picardie, initiée depuis plusieurs Programmes. Cette incitation qui prend la forme d'une participation aux travaux de raccordement au réseau permet de rentabiliser tous les investissements de la chaîne de l'assainissement.

Le 8ème Programme maintient donc un objectif annuel de 7 000 logements raccordés par an.

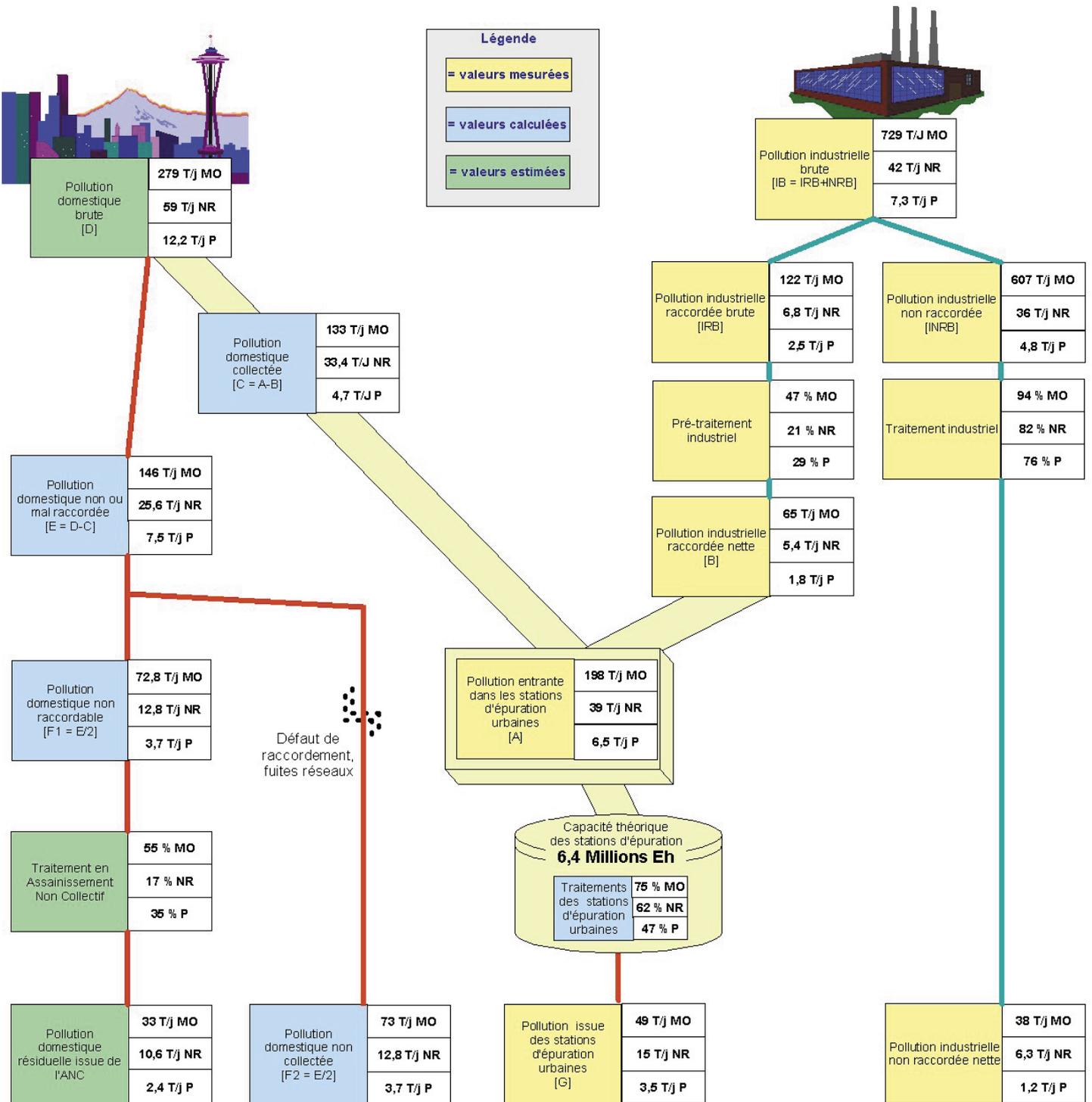
### • Les réalisations

Dans le cadre du marché conclu en 2003 par l'Agence, près de 7 170 équivalents dossiers "raccordement à l'égout" ont été décidés pour un montant de subvention globale de 7,44 M€ (frais de mission PACT inclus) et un montant de travaux estimatif plafonné de 18,5 M€.

Pour l'assainissement non collectif dans le cadre de ce même marché public, 577 équivalents dossiers ont été décidés pour un montant de subvention globale de 2,38 M€ (frais de mission PACT inclus) et un montant de travaux estimatif plafonné de près de 4 M€.



# LE BILAN DE L'ASSAINISSEMENT EN 2003



## Milieu Naturel

Ce bilan est établi conformément au calcul des pressions des rejets sur le milieu naturel effectué dans le cadre de la Directive Cadre Européenne sur l'eau.

Selon ce bilan, le taux de dépollution global pour le bassin Artois Picardie est de 81 % en MO, 56 % en NR et 45 % en P.

## LES AIDES AU FONCTIONNEMENT

L'Agence verse annuellement une prime d'épuration aux Maîtres d'Ouvrages des stations d'épuration publiques, ou à leurs mandataires. Cette prime est proportionnelle aux quantités de pollution dont l'apport au milieu naturel est supprimé ou évité.

Les paramètres de pollution retenus pour la détermination de la prime sont ceux qui servent à l'établissement de la redevance. Le montant global des primes attribuées pour la période du 1er janvier 2002 au 31 décembre 2002 est de 15,16 M€. Compte tenu du seuil d'écrêtement à 100 E.H. éliminés, 362 stations sur 420 existantes obtiennent une prime d'épuration. Un «coefficient de destination des boues» est en outre introduit dans le calcul et varie selon la destination finale des boues. Son incidence est toutefois relativement faible dans le cas où la destination des boues est l'épandage.

Il est à noter que la pollution collectée à l'entrée des stations d'épuration urbaine a légèrement augmenté essentiellement grâce à la diminution des eaux de nappe parasites qui a permis un meilleur fonctionnement des réseaux.

Par ailleurs, l'Agence a versé pour la dernière fois une surprime d'épuration aux maîtres d'ouvrages dont les ouvrages permettent de réduire la pollution de façon satisfaisante. Le calcul de cette surprime était basé sur la pollution éliminée mais aussi sur le rendement de l'épuration et prenait en compte d'autres facteurs (traitement et destination des boues...). Ce dispositif d'aides n'a pas été reconduit pour le 8ème Programme, mais il restait à payer les surprimes issues de l'exploitation des ouvrages durant l'année 2002.

Le tableau ci-dessous présente la répartition par département des primes calculées en 2003 sur la base de l'année 2002.

L'Agence a également engagé 597 000 € au titre de l'assistance technique des collectivités locales en 2003. Cette participation financière de l'Agence est destinée à soutenir les dépenses d'équipement et de fonctionnement des «Services d'Assistance Technique aux Exploitants de Stations d'Épuration» (SATESE) du Nord, Pas-de-Calais, Somme pour son conseil à l'exploitation.

### Répartition par département des primes et surprimes versées en 2003 (au titre de l'année 2002)

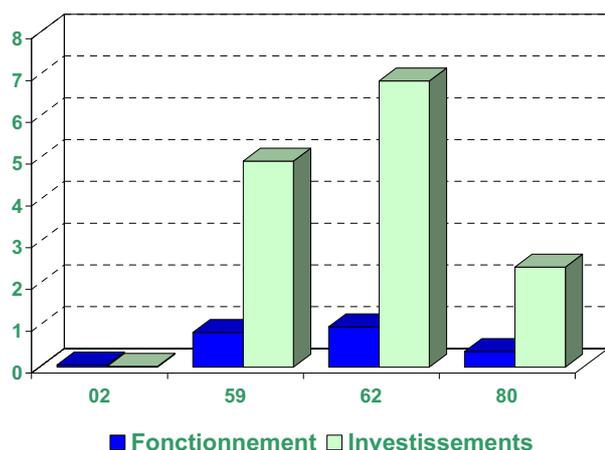
Département	Nombre de stations dans le parc	MO éliminé en kg/j	Nombre de stations ayant obtenu		Montant total des mandatements pour 2002 (en M€)		TOTAL participations financières mandatées en M€
			Primes	Surprimes	Primes	Surprimes	
AISNE	16	5 111	14	9	0,513	0,057	0,569
NORD	184	72 822	159	127	7,328	0,452	7,779
PAS-DE-CALAIS	125	51 144	107	66	5,492	0,639	6,132
SOMME	95	20 323	82	61	1,828	0,232	2,060
<b>TOTAL</b>	<b>420</b>	<b>149 400</b>	<b>362</b>	<b>263</b>	<b>15,160</b>	<b>1,380</b>	<b>16,540</b>



# La lutte contre la pollution industrielle



## Les engagements Industrie de l'année 2003 (par département, en M€)



### L'AIDE A L'INVESTISSEMENT INDUSTRIEL

#### • L'objectif

En ce qui concerne la lutte contre la pollution industrielle le début du 8<sup>ème</sup> Programme est marqué par une diminution des opérations de lutte contre la pollution « classique » et une émergence de lutte contre la pollution toxique. Ce champ d'interventions devrait monter en puissance sur quelques années puis s'étaler sur plusieurs Programmes (l'échéance correspondante de la Directive Cadre pour l'Eau est fixée à l'année 2020).

L'année 2003 a également vu la diminution à 14 M€ de la dotation d'intervention de la ligne "lutte contre la pollution industrielle". Cette diminution correspond à l'effet « mécanique » de réduction des pollutions industrielles et des redevances associées.

L'objectif du Programme en ce domaine est d'éviter chaque année le rejet au milieu naturel ou dans les réseaux des collectivités de :

- ↳ 5 tonnes par jour de Matières Oxydables ;
- ↳ 0,5 tonne par jour d'azote total.

#### • Les réalisations

En 2003, 25 participations ont été décidées pour la réalisation d'ouvrages de lutte contre la pollution (13,8 M€) de participations sur un montant de travaux de 22,4 M€.

Parmi ces projets, il faut mentionner particulièrement :

- ↳ NOVANDIE VIEIL MOUTIER (62) : cette grosse laiterie va se doter d'une station d'épuration par voie biologique ;
- ↳ SYNTHEXIM CALAIS (62) : cet établissement de chimie organique fine va épurer ses eaux résiduaires par un procédé d'absorption sur support macroporeux puis extraction à la vapeur d'eau (procédé innovant). Ce traitement sera complété par une épuration biologique ;
- ↳ VERHAEGHE VANDEWYNCHOLE HALLUIN (59) et LAINIERE DE PICARDIE BUIRE COURCELLES (80) : ces 2 teintureries vont construire des stations d'épuration par voie biologique avec traitement tertiaire d'oxydation à l'ozone (si cela s'avère nécessaire).

Nature des travaux	Montant retenu des travaux en M€	Montant décidé de participations financières en M€
Etudes préalables	1,242	0,249
Techniques propres	0,991	0,694
Restructuration réseaux	0,411	0,288
Traitement physico-chimique	2,389	1,501
Traitement biologique	14,060	10,046
Recyclage partiel	0,299	0,209
Recyclage intégral	0,678	0,254
Lutte pollution accidentelle	0,964	0,384
Economie d'eau	0,166	0,023
Autosurveillance	0,121	0,036
Financement d'emplois (chambres consulaires)	1,058	0,165
<b>TOTAL</b>	<b>22,379</b>	<b>13,849</b>

La mise en œuvre de ces opérations devrait permettre une réduction de 4,4 T/j des rejets de Matières Oxydables et de 0,4 T/j des rejets d'azote global, ce qui est assez proche de l'objectif annuel fixé.

## L'AIDE A L'EXPLOITATION

Elle concerne le fonctionnement des stations d'épuration ainsi que l'élimination des déchets dangereux pour l'eau produits en petites quantités.

En 2003, les aides attribuées ont été égales à :

- ↳ assistance technique 0,295 M€ ;
- ↳ aide au bon fonctionnement 1,672 M€ ;
- ↳ élimination des déchets 0,384 M€

L'assistance technique ou Conseil en Exploitation reste un outil efficace d'amélioration du fonctionnement des ouvrages d'épuration industriels.

Malheureusement, pour l'Aide au Bon Fonctionnement il s'agit de la dernière année de mise en œuvre puisque cette pratique n'est plus admise par l'encadrement Communautaire des aides d'Etat.

## BILAN DTQD

Les DTQD (déchets toxiques en quantités dispersées) générés par les activités des PME-PMI et les artisans ainsi que les DMS (déchets ménagers spéciaux) des ménages sont à l'origine de pollutions diffuses et dispersées à court et à long terme : pollution des boues de stations d'épuration urbaines, pollution des eaux souterraines et superficielles, pollution des sols par micropolluants organiques et minéraux.

Au 8<sup>ème</sup> Programme (2003-2006), l'Agence de l'Eau Artois-Picardie apporte une participation financière aux surcoûts exposés pour le traitement et la collecte en centres homologués des DTQD et des DMS en donnant la priorité aux secteurs d'activités les plus polluantes et aux opérations collectives ayant valeurs d'exemple. Mise à disposition des producteurs, en concertation avec les différents acteurs, ce programme s'appuie sur un dispositif opérationnel bien réparti sur l'ensemble du Bassin et les zones limitrophes (autres Bassins ou Belgique) avec 15 centres homologués et 14 collecteurs conventionnés.

DONNEES	2000	2001	2002	2003*
Tonnages DTQD aidés en t	1 838	2 037	1 969	2 000
% tonnages aidés par rapport au gisement global estimé	6,74%	7,48%	7,22%	7,33%
Nombre de producteurs aidés	1095	1319	1468	1500
Montant des aides versées en €	439 841	494 007	404 670	200 000
Montant moyen des aides par producteur en € / t	239	225	206	100

Dans ce tableau, qui présente l'évolution des résultats enregistrés depuis l'année 2000, les statistiques de l'année 2003 ne sont qu'estimatives dans la mesure où les résultats ne seront disponibles qu'à compter du 2<sup>ème</sup> semestre 2004.

De 2000 à 2002, les aides étaient à 50% du coût réel plafonné alors qu'à partir de 2003, l'aide s'applique aux surcoûts exposés pour la collecte et le traitement en centres homologués à l'exclusion des DTQD qui disposent d'un financement au niveau national (piles usagées, huiles noires, ...).

## LES SITES POLLUES

La sauvegarde de la ressource en eau potable particulièrement dans le Nord Pas-de-Calais passe par l'identification des sols pollués susceptibles de dégrader la qualité des eaux souterraines. L'Agence de l'Eau s'implique fortement dans ce secteur, au stade des études d'évaluation des risques de pollution ainsi que pour les travaux de résorption ou de confinement des matières polluantes et des terres imprégnées, lorsque les sites menacent la qualité des eaux superficielles ou souterraines.

La méthode nationale mise en place par le Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable consiste à recenser les sites qui sont susceptibles d'avoir été pollués par des activités industrielles ou économiques. Cette recherche s'appuie principalement sur les archives départementales ou autres. Elle conduit à l'élaboration d'une fiche descriptive pour chaque site retenu.

Ces inventaires Historiques Régionaux sont maintenant très avancés tant dans le Nord Pas-de-Calais (16 000 fiches) qu'en Picardie (2 500 fiches).

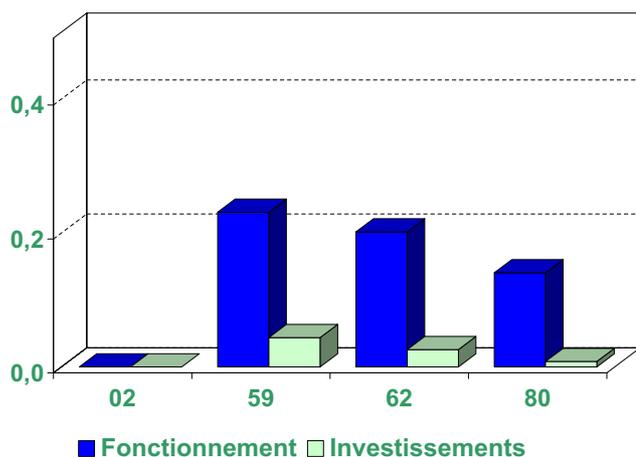
Parallèlement, l'inventaire des sols reconnus pollués effectué par les DRIRE s'est poursuivi et leur nombre atteint respectivement 550 dans le Nord - Pas-de-Calais et 50 en Picardie. 57% de ces sites reconnus pollués font l'objet d'une surveillance piézométrique des eaux souterraines et environ 10% constituent une menace pour ces champs captants irremplaçables.

Au total, l'Agence a consacré au cours de l'année 2003 0,32 M€ de participations financières pour la réalisation de 9 études, dont une concerne 72 sites de traitement de surface dans le VIMEU ; 0,04 M€ ont été attribués pour la dépollution d'un site pollué par des hydrocarbures.





### Les engagements agriculture de l'année 2003 (par département, en M€)



### MAITRISE DES POLLUTIONS DES ELEVAGES

L'agriculture, comme toutes les activités humaines, a des pratiques qui comportent des risques de détérioration de la qualité des eaux.

Dès 1994, l'Etat s'est engagé dans le Programme de Maîtrise des Pollutions Agricoles (PMPOA), et il a demandé aux Agences ainsi qu'aux Départements et aux Régions de contribuer au financement de cette action d'envergure. Ce programme a été largement réformé en 2002 après la publication d'un rapport d'inspection. Ce nouveau Programme de Maîtrise des Pollutions Liées aux Effluents d'Elevages (PMPLEE) se met en place très progressivement et aucun engagement n'a été fait à ce titre en 2003.

Environ 50 dossiers ont été instruits par les Directions Départementales de l'Agriculture et de la Forêt et feront l'objet d'un engagement par l'Agence en 2004.

En fait, la pollution d'origine agricole, se situe principalement à deux niveaux :

- Par des écoulements directs d'effluents au niveau des bâtiments agricoles. Cet aspect est pris en compte par le PMPOA ou PMPLEE maintenant.

Il y a 19 300 élevages dans le bassin soit 800 000 UGB générant 66 000 tonnes d'azote (recensement agricole de 2000). 2 150 élevages parmi les plus importants ont achevé leurs travaux.

- Au niveau de chaque parcelle cultivée, soit une surface de 1 100 000 ha : la réduction des fuites de fertilisants, principalement les nitrates, et de produits de traitement des cultures, nécessitera une évolution des pratiques agricoles. Cela concerne donc l'ensemble des agriculteurs du Bassin. La sensibilisation des 2 150 éleveurs précités y contribue mais il reste les autres éleveurs, plus de 17 000, et les cultivateurs, plus de 6 000.

### GESTION DE LA FERTILISATION

L'excès de fertilisation des sols par l'azote et le phosphore d'origine organique ou minérale présente des risques de pollution des eaux souterraines et superficielles. En effet, durant l'hiver, les pluies qui rechargent les nappes peuvent entraîner avec elles une partie des nitrates présents dans le sol (lixiviation des nitrates). Le ruissellement sur les sols peut entraîner les phosphates vers les cours d'eau.

Afin de réduire ces risques, l'Agence, avec ses partenaires du Groupe Azote (Chambres d'Agriculture, laboratoires, coopératives agricoles, instituts de recherche, industries agro-alimentaires...) incite à développer une gestion fine et raisonnée de la fertilisation.

En apportant la quantité optimale nécessaire au bon développement des plantes et en évitant la sur-fertilisation, une diminution du stock d'azote inutilisé doit permettre de réduire la quantité de nitrates entraînés vers les nappes.

Ainsi, la mesure de reliquats azotés, aidés par l'Agence (51 000 € de participation), permet d'affiner la fertilisation sur les 25 000 hectares directement concernés en 2003 ainsi que sur les parcelles des agriculteurs qui utilisent les résultats moyens qui en sont issus et sont publiés dans la presse agricole.

## LA POLLUTION DES EAUX PAR LES PRODUITS PHYTOSANITAIRES

Les produits phytosanitaires, appelés aussi produits agropharmaceutiques, antiparasitaires ou pesticides, désignent les préparations contenant une ou plusieurs substances actives, ayant pour action de :

- ↳ protéger les végétaux ou produits végétaux contre tout organisme nuisible ;
- ↳ exercer une action sur les processus vitaux des végétaux (régulateur de croissance) ;
- ↳ assurer la conservation des végétaux ;
- ↳ détruire les végétaux ou parties végétales indésirables.

Il existe trois grandes catégories : les herbicides contre les mauvaises herbes, les fongicides contre les champignons et les insecticides contre les insectes. Leur utilisation répond à des besoins d'ordre esthétique (entretien des abords des bâtiments, concurrence des adventices avec les plantes ornementales...), de sécurité (désherbage des voiries pour assurer une meilleure visibilité...), de santé publique (lutte contre les rongeurs en ville) ou de production (protection des plantes).

Les quantités utilisées sont importantes, proches de 100 000 tonnes par an pour l'ensemble du territoire national.

Des rejets ponctuels peuvent altérer directement les eaux souterraines par le biais d'un puisard ou les eaux superficielles par les écoulements sur le sol ou une canalisation «sauvage». Ces rejets ou fuites peuvent survenir avant ou après le traitement. Ils sont surtout liés aux pratiques des utilisateurs : débordement du pulvérisateur lors du remplissage, vidange de reste de bouillie ou des eaux de rinçage du matériel de pulvérisation dans une cour, mauvaise gestion des emballages vides...

Des rejets dits diffus peuvent exister lors de l'application des produits dans les champs. Une partie des produits se volatilise dans l'air puis retombe dans un périmètre plus ou moins étendu. Une autre partie des produits peut être entraînée vers les eaux souterraines (par infiltration) ou superficielles (par ruissellement) du fait des pluies. Les quantités ainsi mises en jeu peuvent être augmentées par une mauvaise application du produit ou un mauvais réglage du pulvérisateur.

Afin de réduire ces rejets, l'Agence participe aux groupes régionaux et à plusieurs actions visant à mieux connaître les produits utilisés, les pratiques... Ces interventions s'inscrivent dans le cadre des interventions liées à l'eau potable.

## LES BOUES DE STATIONS D'EPURATION

La réglementation des épandages d'effluents en agriculture a évolué en 1998. Elle est désormais très exigeante en matière de précaution et de contrôle.

Dans notre Bassin, les partenaires concernés ont mis en place une Charte de Bassin relative au recyclage en agriculture des effluents urbains, industriels et agricoles a été rédigée.

Cette charte s'appuie sur :

- ↳ un Service d'Assistance Technique à la Gestion des Epandages (SATEGE) à l'échelle départementale ;
- ↳ une Conférence Permanente à l'échelle du Bassin.

Les SATEGE sont destinés à vérifier et valider toutes les étapes de la filière depuis la production jusqu'à l'épandage. Ces services ont été créés au sein de chaque Chambre d'Agriculture du Pas-de-Calais, du Nord et de la Somme en 1999 et 2000. L'orientation de leur action est assurée par des Comités Départementaux de Pilotage (CDP) regroupant la Chambre d'Agriculture, l'administration chargée de la police des épandages et l'Agence.

Pour les aider dans cette mission, un outil informatique qui permet de stocker et traiter toutes les informations concernant les épandages est en cours d'implantation. Ce outil sera accessible aux membres du CDP.

La Conférence Permanente des Epandages dont la mise en place a eu lieu le 28 mars 2000, est présidée par le Préfet Coordonnateur de Bassin. Elle réunit l'ensemble des acteurs de la filière des épandages à l'échelle du Bassin. Elle a pour mission principale de fixer les orientations pour le bon fonctionnement de la filière des épandages et le respect des principes de la charte.

En 2003, l'Agence a engagé 568 000 € de subventions au titre du fonctionnement des SATEGE sur un coût total de dépenses estimées à 812 000 €.

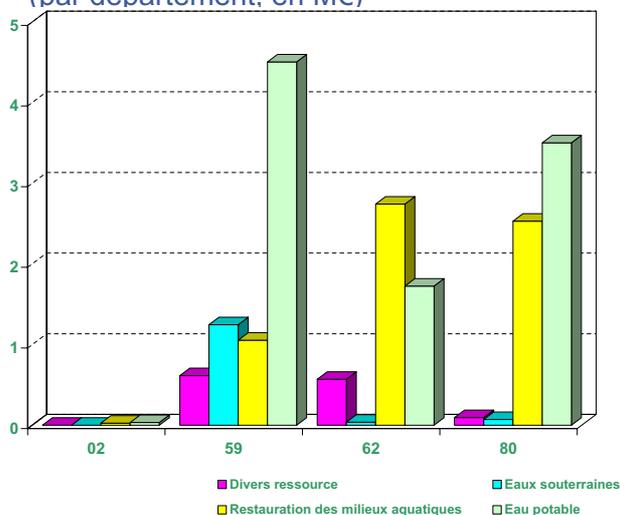


# Les interventions en faveur de la ressource en eau et de l'eau potable



La vocation de l'Agence est de préserver la ressource en eau potable, une eau utile pour l'économie, une eau qui fait partie de l'histoire de l'homme et qui construit son paysage, mais aussi de financer les actions qui permettent à chacun de disposer d'une eau potable conforme à la réglementation. Au 8ème Programme, les actions de traitement avant distribution sont ainsi désormais éligibles aux financements de l'Agence.

## Les engagements Ressource de l'année 2003 (par département, en M€)



### L'ACQUISITION DE DONNEES SUR L'EAU ET LES MILIEUX AQUATIQUES

Depuis sa création, l'Agence s'est fortement investie dans le développement de réseaux de données sur l'eau, pour orienter ses actions d'une part, et en évaluer les résultats d'autre part.

Le bassin Artois-Picardie bénéficie ainsi aujourd'hui d'une couverture dense de points de surveillance des eaux continentales, des eaux souterraines et des eaux littorales.

Ces réseaux sont suivis et financés, soit par l'Agence seule, qui en assure alors la maîtrise d'ouvrage complète, de la production de données à la bancarisation, soit dans le cadre de partenariat (Conseils Généraux notamment).

Cet engagement déjà ancien de l'Agence, a contribué à l'élaboration du Schéma Directeur des Données sur l'Eau dans le bassin Artois-Picardie, nécessaire pour répondre aux exigences de la Directive Cadre sur l'Eau, en matière de connaissance des ressources en eau.

En 2003, l'Agence a ainsi participé pour 1,8 M€ au financement des réseaux de mesure (Réseau patrimonial piézométrie et qualité, Réseau National de Bassin et réseau complémentaire eaux de surface, réseau complémentaire eaux souterraines, réseau complémentaire de mesures sur les eaux littorales, réseau micropolluants).

Les principaux groupes de paramètres mesurés permettent d'évaluer la qualité des eaux et des sédiments selon les grilles du nouveau Système d'Evaluation de la Qualité (S.E.Q) à la fois par usage (satisfaction des besoins biologiques, eau potable, ...) et par altération : matières organiques et oxydables, matières azotées, nitrates, matières phosphorées, minéralisation, phytoplancton, micropolluants minéraux et organiques sur eaux brutes et sédiments ...

Par ailleurs, l'Agence a organisé en 2003 un grand colloque et a mis au point une exposition pour sensibiliser l'opinion sur l'importance des zones humides. Sous l'égide d'un Comité Technique (comportant notamment le Conseil Scientifique Régional de l'Environnement Nord - Pas-de-Calais), elle a recensé les documents disponibles sur les zones humides et a jeté les bases d'inventaires et plans de gestion au niveau des SAGE.

#### • Irrigation

L'irrigation permet de réduire les effets des aléas climatiques sur la production végétale. On constate aujourd'hui une certaine stabilisation de l'irrigation dans le Bassin Artois-Picardie.

Du fait des conditions météorologiques (été pluvieux), les prélèvements d'eau souterraine ou de surface destinés à l'irrigation s'élèvent en 2002 à 20 millions de m<sup>3</sup> se rapprochant de l'année 2000 (17 millions de m<sup>3</sup>). Ils sont inférieurs à la «normale» correspondant aux années 1998, 1999 et 2001 (environ 26 millions de m<sup>3</sup>). La majorité des prélèvements se situe toujours dans le département de la Somme (¾ des prélèvements).

L'Agence incite à la préservation de l'équilibre entre les besoins des différents usagers et les ressources en eau disponibles. Ceci se traduit notamment par le financement d'études et le financement de compteurs. Au cours de l'année 2003, l'Agence a participé financièrement à la pose de 13 compteurs (12 en 2002) ainsi qu'à une étude sur le pilotage de l'irrigation actuellement en cours. Le montant total de participation financière s'élève à 30 273 €.

## LES INTERVENTIONS SUR LES MILIEUX AQUATIQUES

### • Restauration et entretien de rivières

Devant le constat de l'insuffisance d'entretien par les riverains, l'Agence a décidé de développer une politique active de restauration puis d'entretien des cours d'eau.

Cette politique, engagée dès le 6<sup>ème</sup> Programme de l'Agence, a permis de développer des structures pérennes d'entretien, après une phase d'initiation menée en soutenant financièrement les chantiers d'insertion.

En 2003, 1,75 M€ ont été engagés par l'Agence pour l'entretien de 1400 kms de cours d'eau environ.

## L'ÉROSION

Les phénomènes de ruissellement et d'érosion avec leurs conséquences sur les inondations et la qualité des eaux superficielles sont sensibles dans notre Bassin. Des pics de matières en suspension dans les cours d'eau existent. Ces matières proviennent essentiellement des terres agricoles et perturbent la qualité de l'eau et la vie aquatique. Elles provoquent le colmatage des frayères, elles nuisent à la respiration des poissons et à toute la vie aquatique en général. De plus elles entraînent avec elles des polluants tels que les nitrates, les phosphates et les produits phytosanitaires.

Afin de lutter contre ces phénomènes d'érosion, l'Agence, durant le 7<sup>ème</sup> Programme, a participé financièrement à des études et à titre expérimental à des travaux anti-érosifs préconisés par ces études afin de trouver des parades (agronomiques et hydrauliques) à ces phénomènes nuisibles.

En 2003, l'Agence n'a pas mené de nouvelles études mais suit la réalisation des travaux engagés et les premiers résultats.

## EAU POTABLE

### • Alimentation en eau potable

L'eau souterraine reste la meilleure ressource possible pour produire de l'eau potable : elle est disponible, renouvelable et les roches qui la contiennent font office de filtre qui ne permet pas la survie des germes pathogènes. Cependant, elle est très souvent vulnérable aux pollutions d'ordre chimique.

En matière d'alimentation en eau potable, la politique de l'Agence vise essentiellement à restructurer les unités confrontées à des problèmes qualitatifs, à sécuriser la production et la distribution ainsi qu'à prévenir les pollutions accidentelles.



Au cours de l'année 2003, l'Agence a subventionné 65 nouveaux dossiers d'interventions en faveur de l'alimentation en eau potable pour près de 7,2 M€ soit un quasi doublement des montants engagés en 2002. Les actions menées permettront de rendre conforme l'eau potable distribuée aux normes de potabilité pour une population supplémentaire de 29 586 habitants, ainsi que de sécuriser l'alimentation en eau potable de 106 984 habitants supplémentaires.

La répartition des subventions accordées par nature de travaux s'exprime dans le tableau ci-contre :

LIBELLE NATURE TRAVAUX	NOMBRE DE DOSSIERS	MONTANT RETENU DES TRAVAUX	MONTANT DECIDE DE PARTICIPATION FINANCIERE
Création captage	2	1 924 480	962 240,00
Etude	11	631 090	315 545,00
Etude fuites	1	33 955,70	13 582,00
Etude hydrogéologique	2	102 065,50	51 032,00
Mise en place compteurs	2	159 000	63 600,00
Travaux	40	10 661 755,87	4 411 857,05
Travaux Interconnexion	5	2 710 000	1 355 000,00
Travaux télésurveillance	2	15 404,14	1 541,83
<b>TOTAL</b>	<b>65</b>	<b>16 237 751,21</b>	<b>7 174 397,88</b>

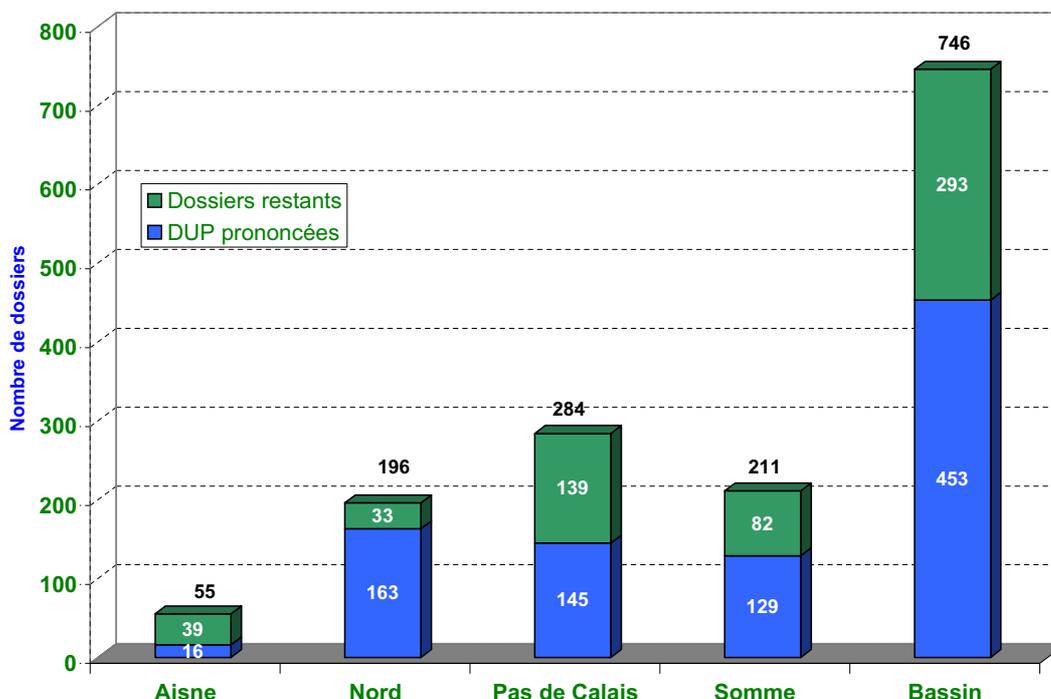
#### • Protection et mise en valeur des eaux souterraines

La sécurisation de l'alimentation en eau potable passe préalablement par une politique rigoureuse de prévention des pollutions de la ressource en eau souterraine. Pour mettre en oeuvre cette démarche, l'Agence de l'Eau, en collaboration étroite avec les Conseils Généraux, les Collectivités Locales du Bassin et les Services de Police des Eaux, a mis l'accent depuis 1992 sur la mise en place des périmètres de protection des captages d'eau potable se traduisant par une Déclaration d'Utilité Publique (DUP).

Cette disposition vise à supprimer tous les rejets de mauvaise qualité à proximité des captages d'eau potable et à interdire les installations et activités risquant de dégrader la qualité des eaux captées.

En fin d'année 2003, compte tenu des perspectives d'abandon de forages, le nombre de DUP de protection de forages a atteint 453 sur les 746 environ à prononcer, soit 60,7 % du nombre total de dossiers.

Situation des déclarations d'utilité publique au 31/12/2003



A l'échelle du Bassin, il reste donc 293 dossiers à instruire.

A fin 2003, ce sont donc plus de 689 captages actifs et en projet qui sont protégés, répartis pour 299 dans le Nord, 207 dans le Pas-de-Calais, 174 dans la Somme et 16 dans l'Aisne.

Outre les démarches affectées aux DUP, l'Agence Artois-Picardie s'est également attachée en 2003 à financer des opérations d'études de pollution par les phytosanitaires notamment, de protection et de modélisation des champs captants ainsi que des études de productivité des captages.

D'autre part, l'Agence a financé des travaux concernant :

- ↳ la conformité de champs captants ;
- ↳ la protection de captages ;
- ↳ le comblement de forages ;
- ↳ l'inspection vidéo de captages ;
- ↳ le contrôle d'assainissement d'habitations sises dans un périmètre de protection.

Au total, sur la ligne «Protection et mise en valeur», 3,5 M€ de participations financières ont été octroyées par l'Agence représentant un financement de 70 % des montants de travaux retenus.

## INONDATIONS

Les engagements de la ligne se sont élevés à 3,68 M€ en 2003, dont 2,23 M€ au titre du contrat "Vallée et Baie de Somme", décidé en fin 2001 par le Conseil d'Administration de l'Agence.

### • Réseau de mesures de débits sur les canaux

La plupart des cours d'eau du Bassin Artois-Picardie étant alimentés par la nappe, il est intéressant et nécessaire de connaître leur débit. L'Agence s'implique dans le financement d'un réseau de mesure des débits sur les canaux du Nord - Pas-de-Calais. Fin 2003, les 12 stations de mesures débitométriques par ultra-sons programmées dans le Nord - Pas-de-Calais ont été installées. Les réglages et mises au point logicielles ont démarré. Le dispositif devrait être opérationnel pour fin 2004.

Par ailleurs, un marché a été notifié en 2003 pour le déploiement de 5 stations du même type dans la Somme suite aux inondations de 2001 pour un montant global de 530 000 €.

Après la phase d'instruction administrative (autorisation de construire, police de l'eau) les travaux sont programmés au 1er semestre 2004.

### • Etude hydraulique du bassin minier

Suite au Comité Interministériel d'Aménagement du Territoire (CIADT) de décembre 1998, et conformément à la demande des élus et de Monsieur le Préfet de Région Nord - Pas-de-Calais, l'Agence a pris en charge la maîtrise d'ouvrage d'une étude générale de l'hydraulique de surface dans le bassin minier.

En effet, suite à l'exploitation minière, le réseau hydraulique naturel a été considérablement modifié ; des affaissements de terrains ont contraint Charbonnages de France à installer à demeure des stations de relevage des eaux dans les cuvettes topographiques.

L'étude menée par l'Agence a pour objet :

- ↳ établir un état de l'existant ;
- ↳ analyser de manière fine le fonctionnement général du réseau hydraulique dans le bassin minier ;
- ↳ évaluer sur le plan hydraulique, les capacités de pompage installées ;
- ↳ proposer des conseils en matière de travaux, d'occupation des sols et d'aménagement du territoire.

L'étude, d'un montant total estimé à 1,7 M€, est réalisée par sous-bassins versants. En 2002, une première tranche a été achevée sur la concession de l'Escarpelle.

L'étude sur la concession d'Aniche (25 stations de relevage des eaux) a été réalisée en 2003 et sera présentée aux élus en février 2004.

Un marché a par ailleurs été notifié pour lancer les études sur le reste du territoire du bassin minier. Leur achèvement est prévu pour fin 2005.



# Les redevances



*Le 8ème Programme d'Interventions équilibre ses recettes par la perception de redevances basées sur les prélèvements d'eau de nappe, d'eau de surface et sur la détérioration de la qualité de l'eau.*

Outils d'incitation pour chacun à mieux gérer la ressource en eau, les redevances sont justifiées par la loi du 16 décembre 1964 dans la mesure où elles permettent l'intervention financière de l'Agence dans les domaines de lutte contre la pollution de l'eau et de la protection de sa ressource que ce soit dans le secteur public ou privé.

Conformément au décret du 14 septembre 1966, les taux de redevance pour la durée du Programme ont été adoptés par le Conseil d'Administration et le Comité de Bassin dès le début du 8ème Programme. Le tableau ci-dessous affiche les taux de redevances applicables depuis 1997 qui démontre dans leur évolution une certaine stabilité de la pression fiscale globale de l'Agence.

## LES REDEVANCES DE PRELEVEMENTS D'EAU

Déterminées en fonction d'un seuil variant selon le type et les zones de prélèvements ajustés au titre du 8ème Programme, les redevances de prélèvement et consommation d'eau concernent tous les usagers qui extraient ou consomment de l'eau de nappe ou de surface.

A ce titre, 388 établissements industriels, 827 communes et distributeurs et 867 irrigants agricoles ont été consultés au titre de l'année 2002.

Dans le Bassin, les volumes d'eau prélevés en 2002 sont de 195 millions de m<sup>3</sup> d'eau de surface et 440 millions de m<sup>3</sup> d'eau de nappe (pour 201 millions de m<sup>3</sup> d'eau de surface et 466 millions de m<sup>3</sup> d'eau de nappe en 2001). La répartition par type d'usagers est la suivante : les redevances de prélèvement et consommation d'eau perçues en 2003 s'élèvent à 22,07 M€ dont 17,36 M€ pour les collectivités locales, 4,44 M€ pour l'industrie et 0,26 M€ pour l'agriculture.

## LES REDEVANCES DE POLLUTION

Basées sur le principe « pollueur - payeur », les redevances pollution sont perçues auprès des personnes physiques ou morales qui occasionnent la détérioration de la qualité de l'eau. Leur montant est déterminé en fonction des flux de substances polluantes produits, caractérisés par un certain nombre de paramètres.

Parmi elles, la redevance de pollution domestique (contre-valeur) est calculée pour chaque commune à partir de sa population, du volume d'eau distribuée et d'un taux de contre-valeur. Le Bassin Artois-Picardie qui dénombre 2451 communes, compte 1243 unités redevables au titre de l'activité 2002. Au cours de l'exercice budgétaire 2003, l'Agence a donc recouvré 84,879 M€ de redevances de pollution domestique.

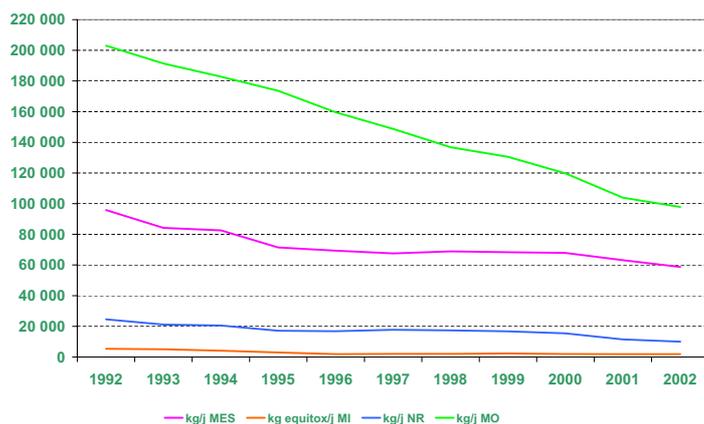
ANNEES	TAUX DE REDEVANCES						
	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003
<i>POLLUTION</i>							
MeS en € par kg/jour	26,22	25,61	25,15	24,54	24,39	24,76	25,64
MO en € par kg/jour	55,19	55,03	54,58	54,27	54,42	55,24	57,21
NR en € par kg/jour	35,67	39,64	44,21	48,78	53,78	58,67	60,76
MI en € par kg équitox/jour	1018,97	1018,97	1018,97	1018,97	1031,17	1046,64	1083,9
P en € par kg/jour	146,81	146,81	146,81	146,81	148,49	161,69	167,45
METOX en € par kg/jour de METOX	318,47	318,47	318,47	318,47	322,28	372,51	385,77
Sels solubles en € par kg/jour(MHO/cm x m3)	344,38	344,38	344,38	344,38	348,5	353,73	366,32
AOX en € par kg/jour	222,88	222,88	222,88	222,88	225,47	263,67	273,06
Equivalent-Habitant en € par an*	6,92	6,91	6,91	6,91	6,99	7,21	7,47
Coefficient de collecte	2,19	2,19	2,19	2,19	2,19	2,15	2,10
E.H. x coefficient de collecte	15,15	15,13		15,13	15,31	15,51	15,69
<i>PRELEVEMENT (en €/1000 m3)</i>							
NAPPE	23,48	23,48	23,48	23,48	23,76	24,11	25,22
SURFACE	1,52	1,52	1,52	1,52	1,54	1,56	1,631
CONSOMMATION NETTE	69,82	69,82	69,82	69,82	70,66	71,72	75,001

\* 1 E.H. \* (MeS x 0,09)+(MO x 0,057)+(NR x 0,015)+(Px0,004)+(Mlx0,0002)+(METOXx0,00023)+(AOXx0,00005)



On distingue également la redevance de pollution industrielle qui a tendance à s'amoin-drir au fil du temps grâce aux efforts entrepris en matière de dépollution. Le graphique suivant laisse apparaître une diminution de l'assiette de pollution nette pour les paramètres polluants MeS, MO, MI et NR.

### Pollution nette rejetée par l'industrie



En 2003 l'Agence a consulté 1 202 établissements et perçu 11,585 M€ de redevances de pollution industrielle.

Par ailleurs, des consultations portant sur la pollution agricole ont été effectuées en 2003.

Conformément au Programme de Maîtrise des Pollutions d'Origine Agricole (PMPOA), l'Agence de l'Eau Artois-Picardie a consulté en 2003 2315 établissements d'élevages susceptibles d'être concernés par la redevance.

Le produit des redevances perçues par l'Agence au cours de l'année 2003 s'élève à 0,438 M€.

### CONTROLE ET MISE A JOUR DU ROLE DES REDEVABLES

Les redevances pour détérioration de la qualité de l'eau et prélèvement d'eau de nappe et d'eau de surface sont établies sur la base d'informations déclarées par les redevables, et sur des éléments directement évalués ou mesurés par l'Agence et ses mandataires.

Afin de s'assurer du respect des textes en vigueur, de sécuriser la liquidation des redevances et de garantir l'équité des redevables publics ou privés du Bassin Artois-Picardie devant le calcul des redevances, des contrôles de différents niveaux sont réalisés :

- ↳ des contrôles sur pièces lors de l'analyse et de l'exploitation des déclarations des redevables ;
- ↳ des contrôles a posteriori des déclarations des redevables dans les différents secteurs. Ces contrôles consistent à vérifier, sur justificatifs, les éléments déclarés par les redevables, qui servent à la détermination des redevances et à réaliser les redressements correspondants.

- pour la redevance de prélèvement et consommation d'eau :

L'Agence a contrôlé la conformité de 170 dispositifs de comptage ainsi que les relevés d'index (de 2003). 117 dispositifs de comptage sont exploités par des établissements industriels, 3 par des irrigants et 50 par des stations de pompage de collectivités.

- pour la redevance pour détérioration de la qualité de l'eau, usages non domestiques de l'eau :

En 2003, l'Agence a contrôlé les déclarations d'activités polluantes relatives aux années 2000 à 2003 de 40 redevables, réunissant des établissements industriels et des exploitations agricoles.

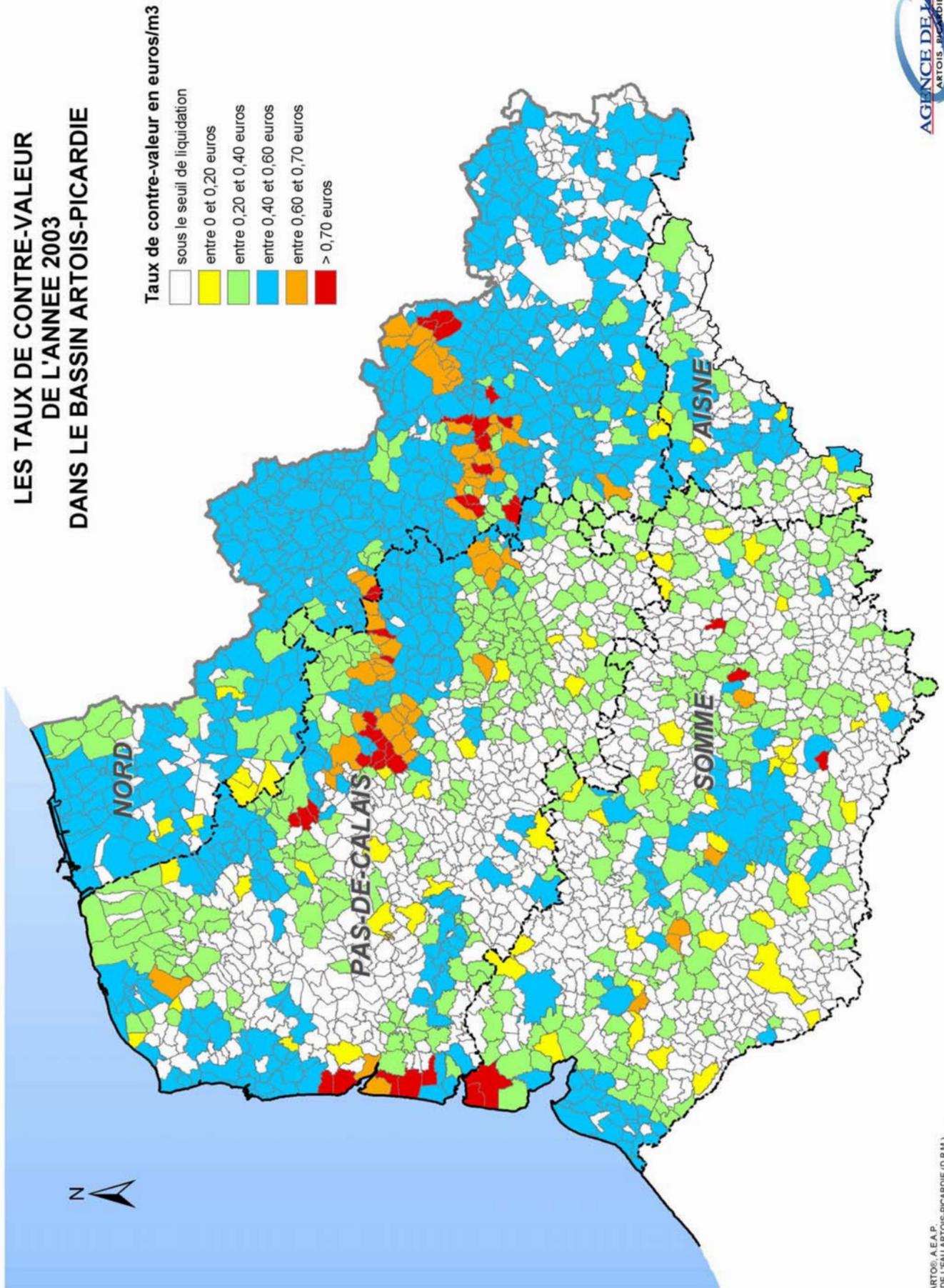
- pour la redevance pour détérioration de la qualité de l'eau, usages domestiques de l'eau et assimilés :

L'Agence a contrôlé auprès de 7 distributeurs d'eau, les opérations de perception et de reversement de la contre-valeur réalisées sur les années 2000 à 2003. Les 7 distributeurs d'eau représentent 378 communes, soit environ 30 % des communes redevables et plus de 15 % de la population redevable du bassin.

Depuis 2000, l'Agence a ainsi contrôlé 80 % des communes redevables et 92 % de la population redevable du bassin.



# LES TAUX DE CONTRE-VALEUR DE L'ANNEE 2003 DANS LE BASSIN ARTOIS-PICARDIE



# Savoir et faire savoir



*Le Programme d'interventions mené par l'Agence est associé à un programme d'études et de réseaux de mesure qui constituent un outil de pilotage.*

## La connaissance

La mise en place du 8<sup>ème</sup> Programme d'Interventions a donné lieu à une réflexion sur les études à mener au cours des 4 années du Programme d'Interventions.

Dès lors, un Schéma Directeur des Etudes a été développé de manière à identifier les thèmes d'études ainsi que les enveloppes budgétaires nécessaires. Ce Schéma Directeur des Etudes (SDE) couvre la période 2003-2006. Il a été approuvé par le Conseil d'Administration de l'Agence.

Ce SDE a un contenu qui a été fortement nourri des travaux qui sont à réaliser pour la mise en place de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE). Il s'agit notamment de :

- ↳ développer nos approches en terme d'évaluation de la qualité des eaux superficielles ou souterraines et de les relier aux objectifs de qualité fixés par la Directive ;
- ↳ de modéliser le niveau des pressions exercées par les activités humaines sur les milieux et de les traduire en impact sur leur qualité ;

↳ collecter les données économiques nécessaires pour appliquer le volet économique de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE) (caractérisation des usages, scénario tendanciel et évaluation du niveau de récupération).

La mise en place de la DCE se traduit donc par des études pour chacune des trois thématiques principales du SDE :

- ↳ la ressource en eau et les milieux aquatiques ;
- ↳ la lutte contre la pollution ;
- ↳ la socio-économie de l'eau et l'évaluation.

Le tableau suivant dresse la synthèse des enveloppes budgétaires prévues pour chacune de ces trois thématiques ainsi que le niveau des engagements en 2003. Le caractère limité de ces engagements pour les deux premières thématiques s'explique par le décalage à 2004 d'études importantes (modélisation pression-impact notamment).

**Tableau des engagements 2003 - 2006 : Synthèse**

THEMES	2003	Engagé 2003	2004	2005	2006	TOTAL 2003-2006
Ressources et mileux	252 000	23 048	333 750	180 000	95 000	883 798
Lutte contre la pollution	190 000	48 537	165 000	90 000	60 000	553 537
Socio-économie et Evaluation	70 000	54 657	55 000	35 000	30 000	244 657
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>512 000</b>	<b>126 242</b>	<b>553 750</b>	<b>305 000</b>	<b>185 000</b>	<b>1 681 992</b>

en euros TTC





## Le prix des services de l'eau

### LE PRIX DE L'EAU SUR LE BASSIN ARTOIS-PICARDIE

Le prix moyen du m<sup>3</sup> pour le bassin Artois-Picardie est de 3,17 € TTC pour l'année 2003, ce qui traduit une croissance sur la période 2002/2003 de 2,9%. La facture d'eau moyenne et actuelle d'un ménage est donc de 380,4 € TTC (pour 371 € TTC en 2002).

Depuis 1998, nous sommes donc, à l'échelle du bassin, dans une phase de stabilisation avec une augmentation qui est sensiblement celle de l'inflation à la même période.

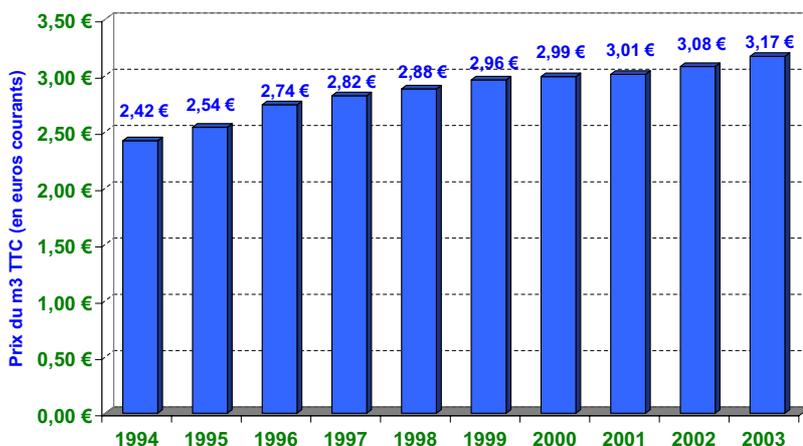
Depuis 1994, l'Agence de l'Eau dans le cadre de son Observatoire interroge annuellement les communes, les structures intercommunales et les sociétés de services d'eau sur le prix de l'eau.

Il s'agit de recueillir la décomposition du prix moyen du m<sup>3</sup> pour chaque commune et sur la base d'une consommation annuelle, pour un foyer, de 120 m<sup>3</sup>.

Les prix moyens qui sont affichés par l'Observatoire portent sur les communes présentant un service équivalent, c'est-à-dire là où la facture englobe les services de distribution d'eau et d'assainissement.

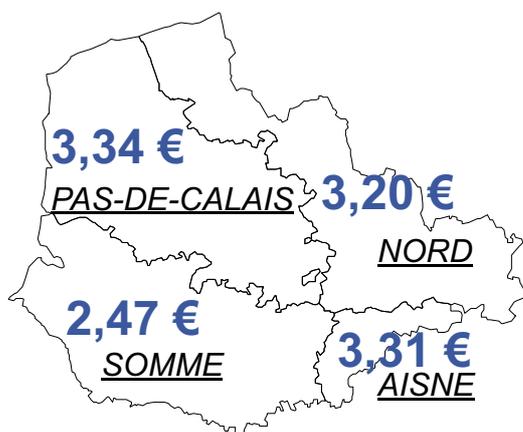
Les données présentées dans ce compte rendu sont les résultats de la consultation 2003 (tarifs au 1<sup>er</sup> semestre). Le taux de retour de cette enquête permet de couvrir 85% de la population du bassin.

### Bassin Artois-Picardie - Evolution prix moyen du m<sup>3</sup> entre 1994 et 2002



Le prix de l'eau sur notre bassin reste élevé par rapport à la moyenne nationale. Le dernier chiffre produit par l'enquête annuelle de la DGCCRF (Direction Générale de la Consommation, de la Concurrence et de la Répression des Fraudes) indique un prix moyen de 2,70 € en 2001 et une prévision pour 2003 de 2,80 €. On constate par ailleurs des contrastes à l'intérieur de notre bassin en comparant les prix par département (2,47 € pour la Somme et 3,34 € pour le Pas-de-Calais).

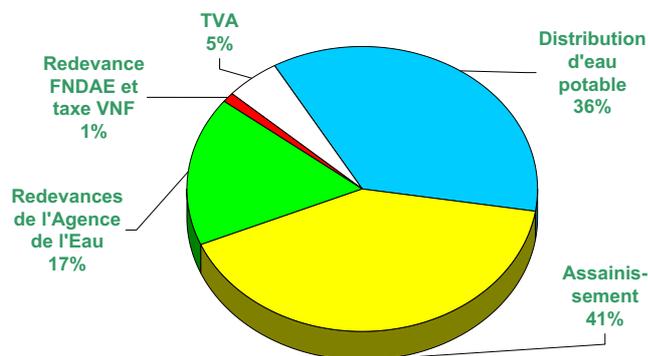
### Répartition du prix de l'eau par département



L'analyse de la décomposition du prix du m3 montre que la part d'assainissement est désormais nettement la plus importante de la facture, à l'exception de la Somme (mais la tendance de croissance de la part assainissement y est la même).

### Décomposition du prix moyen du m3 d'eau

	2003
Distribution d'eau potable	1,14 €
Assainissement	1,30 €
Redevances de l'Agence de l'Eau	0,54 €
Redevance FNDAE et taxe VNF	0,03 €
TVA	0,16 €
<b>TOTAL</b>	<b>3,17 €</b>



### L'APPUI AUX COLLECTIVITES POUR LA MAITRISE DU PRIX DE L'EAU

L'Agence a mis en place une série de documents et de dispositifs qui visent à poursuivre l'effort de connaissance et de transparence sur le thème du prix de l'eau.

L'enquête sur le prix en est un des éléments.

Un guide d'aide à la rédaction du rapport annuel du Maire sur le prix et la qualité des services d'eau a été proposé aux collectivités au printemps 2003.

Enfin la perspective de poursuivre le développement, avec les communes volontaires, d'un tableau de bord communal des services d'eau et d'assainissement permettra de croiser les données de prix avec des éléments caractérisant les services, la provenance et la qualité de l'eau distribuée, le niveau d'épuration des eaux usées, ...





# Communication et documentation

## LA COMMUNICATION

En 2003, la politique de l'Agence s'est appuyée sur les éléments suivants :

- ↳ la présentation du 8ème Programme d'Interventions et l'importance des différentes directives européennes et de leurs échéances ;
- ↳ la mise en oeuvre de la Directive Cadre Eau, en particulier, la réalisation d'ici 2004 de l'état des lieux.

### • Education et information à l'environnement

- Signature de la charte "l'écocitoyen de l'eau" le 26 mars 2003, à l'occasion de la Journée Mondiale de l'Eau par le Conseil Général du Nord, la Direction Régionale de l'Environnement Nord - Pas-de-Calais, l'Union Régionale des Centres Permanents d'Initiatives pour l'Environnement des Pays Picards, l'Education Nationale, le Conseil Municipal d'Enfants et de Jeunes de la Ville de Lille et l'Agence de l'Eau... les représentants ont cosigné cette charte avec Annick DELELIS, Présidente de la Commission Internationale pour l'Escaut, initiatrice du projet "Parlement de l'Eau des Jeunes" et le Comité de Bassin de l'Agence de l'Eau.

A cette occasion, l'Agence avait souhaité associer des collégiens à cette démarche :

- ↳ la matinée par une sortie pédagogique - visite de la station d'épuration de Douai - avec la classe de 5ème de Monsieur DESPRET ;
- ↳ une après-midi écocitoyenne où étaient invités les collègues suivants :
  - A. Châtelet de Douai (Professeur : Monsieur DESPRET) ;
  - Thérèse d'Avila de Lille (Professeur : Mesdames DUFOUR et COURTOIS) ;
  - Georges BRASSENS de St Venant (Professeur : Monsieur FUMERY) ;
  - Montaigne de Poix du Nord (Professeur : Mesdames FRADIN et MILLER) ;
  - Jean Moulin de Wallers (Professeur : Madame DELHAY) ;
  - ... Et le Conseil Municipal d'Enfants de la ville de Lille qui avait participé à la campagne "eau" de leur ville.

Près de 125 collégiens ont assisté à la fois au spectacle sur le thème de l'eau, donné par Jean HUMENRY et Nicolas DE ANGELIS accompagnés par les amis des enfants du monde de la chorale St Jean de Douai ainsi qu'à la signature de la charte.

- 26 novembre 2003 : 1ère session du Parlement de l'Eau des Jeunes, nouvelle instance de l'Agence de l'Eau, composée de jeunes collégiens (6ème, 5ème, 4ème) qui vont travailler et débattre sur la thématique de l'eau. Lors de cette journée, 23 jeunes parlementaires de l'eau étaient présents accompagnés de leurs professeurs : au programme, présentation des différents cosignataires de la charte l'écocitoyen de l'eau, élection de la présidence du Parlement de l'Eau des Jeunes, jeu de connaissances et détermination de l'axe de travail annuel, la pollution.

- Mise en place de 13 nouveaux partenariats (associations, CPIE, musées, villes) destinés à promouvoir le thème de l'eau auprès du grand public :

- ↳ élaboration d'un livret pédagogique sur la baie de Somme avec le Syndicat Mixte d'Aménagement de la Côte Picarde : "Baie de Somme, jeux et découverte" ;
- ↳ la fête de la Scarpe avec la ville de Douai ;
- ↳ mise en place d'actions pédagogiques dans le cadre de la fête au pays Scarpe Eaux Fêtes Arts de Lambres-les-Douai avec la Maison des Jeunes et de la Culture ;
- ↳ le Festival de l'Oiseau et de la Nature en Baie de Somme à Abbeville ;
- ↳ le Festival International du Film Animalier d'Albert ;
- ↳ le Festival de l'Eau de la Porte du Hainaut avec la Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut ;
- ↳ la Fête de la Batellerie avec le Comité des Fêtes de Doriginies Centre à Douai ;
- ↳ un colloque sur la prévention des inondations en milieu rural dans la région Nord - Pas-de-Calais avec l'Institut Supérieur d'Agriculture de Lille ;
- ↳ la participation au pôle scientifique régional sur le développement durable avec l'Institut Fédératif de Recherche sur les Economies et les Sociétés Industrielles (IFRESI) ;
- ↳ l'organisation d'actions de communication sur les thématiques de l'eau, l'énergie et les déchets dans la Somme avec l'Association Bocage Trois Vallées ;

- ↳ la construction d'un portail Internet du réseau documentaire des centres de ressources sur l'environnement en Picardie avec le Centre Régional de Documentation Pédagogique d'Amiens ;
- ↳ la participation à un spectacle environnemental sur l'Yser avec l'Association Yser Houck ;
- ↳ les 10 ans du Conseil Scientifique de l'Environnement Nord - Pas-de-Calais.

#### ► Création d'évènements à destination des professionnels :

- 31 janvier 2003 : colloque zones humides et présentation officielle de l'exposition "voyage au coeur des zones humides".

- 50 réunions chez les acteurs politiques et économiques pour présenter le 8ème Programme d'Interventions (1er trimestre 2003).

- Conférences professionnelles :

- ↳ 4 mars 2003 : les cours d'eau se mettent au bio, les nouvelles mesures de qualité ;
- ↳ 3 juin 2003 : les ressources en eau : une nouvelle responsabilité des distributeurs ;
- ↳ 30 septembre 2003 : les inondations : conséquences et aléas climatiques ;
- ↳ 9 décembre 2003 : les réseaux d'assainissement et le raccordement à l'égout.

- Les débats sur l'eau, organisés par les 6 Agences de l'Eau de France. Pour Artois-Picardie, les dates ont été les suivantes :

- ↳ 21 mai à Amiens Mégacité
- ↳ 10 juin à Lille Grand Palais
- ↳ 11 juillet à Gayant Expo Douai (restitution des débats lors d'un Comité de Bassin élargi avec la présence de Madame le Ministre Roselyne BACHELOT-NARQUIN).

- Inauguration de nouvelles stations d'épuration :

- ↳ St Vaast en Chaussée le 31 mai 2003 ;
- ↳ Méricourt l'Abbé le 27 juin 2003 ;
- ↳ Corbie le 28 juin 2003 ;
- ↳ Péronne le 12 septembre 2003.

#### ► Directive Cadre Eau

Le lancement de l'article 14 de la Directive Cadre Eau "participation du public". Mise en place d'une Commission Technique rattachée à la Commission Permanente SDAGE et milieux aquatiques : 22/11/2002.

## LA PRESSE

Durant l'année 2003, les contacts avec la presse ont été réalisés par 4 communiqués de presse, 4 informations presse et 3 invitations presse.

Par ailleurs, l'Agence a élaboré 7 dossiers de presse pour les thèmes suivants :

- ↳ la reconquête et le maintien de la qualité des milieux aquatique
- ↳ voyage au coeur des zones humides
- ↳ la journée mondiale de l'eau - 22 mars 2003
- ↳ les débats sur l'eau
- ↳ les débats sur l'eau - restitution des débats
- ↳ la qualité des eaux de baignade - édition 2003
- ↳ débat national sur la réforme de la politique de l'eau.

Enfin, 50 demandes "spontanées" de journalistes ont été traitées.

## BILAN DES NOUVEAUTES EDITIONS

Parmi les documents édités durant l'année par l'Agence, nous pouvons citer :

#### ► Documents institutionnels

- ↳ le 8ème Programme d'Interventions de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie ;
- ↳ les guides thématiques du 8ème Programme d'Interventions de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie destinés aux industriels, élus et agriculteurs.

#### ► Documents techniques

Les posters et livrets "partez à la rencontre de la biodiversité" :

- ↳ les oiseaux de roselières du Bassin Artois-Picardie ;
- ↳ les oiseaux d'eau nicheurs du Bassin Artois-Picardie ;
- ↳ les amphibiens et les reptiles liés à l'eau ;
- ↳ les odonates ;
- ↳ le guide pratique de détermination des plantes aquatiques à l'état végétatif du Bassin Artois-Picardie ;
- ↳ l'annuaire de la qualité des eaux de surface - édition 2002 (CD ROM) ;
- ↳ la carte de qualité des eaux de baignade, édition 2003.

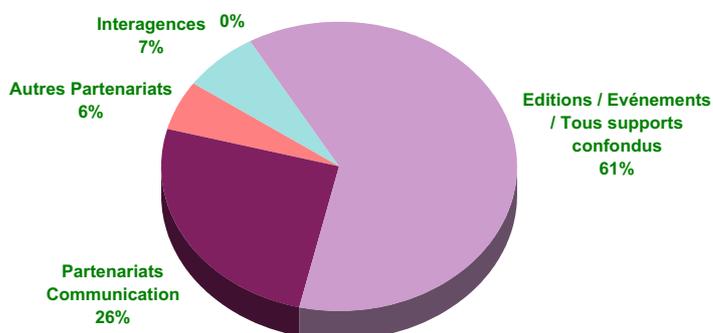
Les débats sur l'eau :

- ↳ les résultats de l'enquête réalisée auprès des acteurs de l'eau en mai 2003 ;
- ↳ la clôture des débats ;
- ↳ la restitution des débats sur l'eau.
- ↳ les actes du séminaire sur les zones humides ;
- ↳ les boues et autres sous-produits de l'épuration des eaux usées.

## ► Documents pédagogiques

- ↳ Sans eau, pas de vie - charte de l'écocitoyen de l'eau.
- ↳ Contre-courant Junior n° 4-5-6-7.
- ↳ Baie de Somme, jeux et découverte - partenariat avec le SMACOPI.
- ↳ Vivement la mer, édition 2003 - Partenariat avec le Service Environnement Littoral et Marin de la Direction des Territoires de la Région Nord - Pas-de-Calais.
- ↳ Le CD "Au fil de l'eau" - partenariat avec Jean HUMENRY.

## Répartition des actions de communication pour 2003



## LA DOCUMENTATION ET L'AUDIOVISUEL

Le service documentation - audiovisuel offre aux utilisateurs internes et externes l'accès à un important fonds documentaire, qui, tout en laissant une large place à l'écrit (études, ouvrages, journaux et périodiques...) s'ouvre largement vers le multimédia : accès à de nombreuses bases de données scientifiques, techniques ou juridiques, consultations et recherche sur Internet, Cédéroms en réseau...

En 2003, 664 documents ont été indexés au centre de documentation et 237 études ont été mises à disposition sur la base nationale de données bibliographiques « Fontaine » qui regroupe les études des Agences de l'Eau et de la Direction de l'Eau du Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable. Cette base est accessible sur Internet via le serveur des Agences ([www.eaufrance.com](http://www.eaufrance.com)).

Par ailleurs, le service a répondu à 2291 demandes (bureaux d'études, associations, étudiants, scolaires, particuliers, entreprises, internes...). En outre, 129 visiteurs ont été accueillis pour des recherches sur place.

Une diffusion Sélective de l'Information (veille thématique selon les centres d'intérêt) fonctionne pour les utilisateurs internes. 729 articles ont été diffusés aux différents groupes.

Une veille juridique est également assurée (402 textes diffusés sur l'Intranet).

Pour répondre aux exigences de la Directive Cadre sur l'Eau concernant la mise à disposition des informations utilisées ou produites pour l'élaboration du plan de gestion, le centre de documentation a mis en place une procédure de récupération et de référencement de toutes ces informations. Un groupe de travail spécifique a été créé au sein du réseau Fontaine. Ce groupe s'est attaché à la rédaction d'une note méthodologique pour la gestion de ces informations et à la préparation d'un guide à l'usage des producteurs de documents DCE afin d'uniformiser et normaliser la présentation des documents.

Au niveau national, le Centre est pilote du réseau des Agences de l'Eau, de la Direction de l'Eau et de l'Office International de l'Eau. Au niveau local, il fait partie du réseau « doc environnement 121 » qui regroupe les centres de documentation de la région Nord - Pas-de-Calais travaillant dans le domaine de l'environnement. Un réseau documentaire auquel participe l'Agence s'est également mis en place en Picardie. Il s'agit du réseau « PICVERT ».

En ce qui concerne l'audiovisuel, 145 diapositives et photos numériques ont été indexées et entrées dans la base « photos ». Les deux bases de données (photos et bibliographique) sont en accès sur Intranet. 21 diaporamas ont également été mis en ligne sur intranet.

En ce qui concerne les archives, les nouvelles procédures de traitement sont progressivement appliquées aux documents de l'Agence. En 2003, 22,4 mètres linéaires d'archives ont été répertoriés dans une base de données spécifique accessible à tous depuis l'intranet.

## Quelques exemples

### Service comptabilité :

- ↳ dossiers comptables de participation financière soldés en 2003 concernant l'industrie et le traitement des déchets (1992-2003) 8,1 m.l.

### Service ressources humaines et formation :

- ↳ dossiers de personnel (personnel sorti de l'agence de 1967 à 2003) 4,6 m.l.
- ↳ dossiers de stagiaires (stagiaires sortis de l'Agence de 1968 à 2003) 0,9 m.l.

Direction industrie :

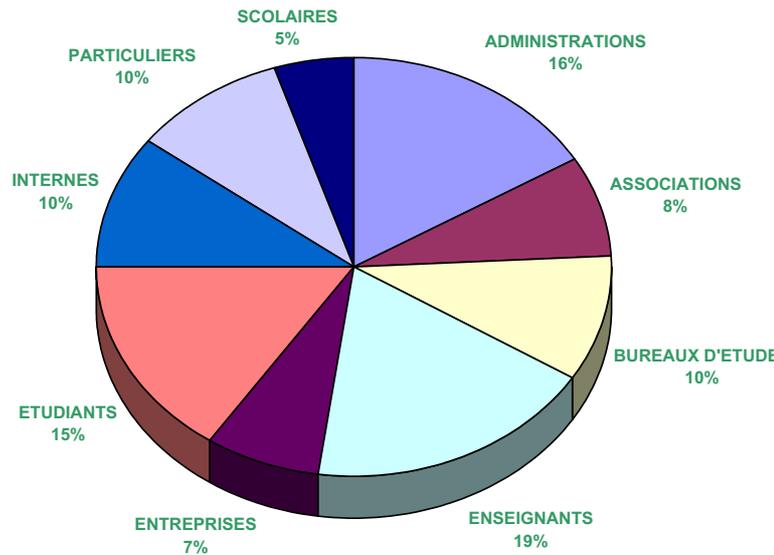
↳ dossiers techniques des industries fermées du bassin : aides financières pour la réalisation de travaux ou d'études, aide au bon fonctionnement des ouvrages d'épuration, conventions, conseil à l'exploitation... (1963-2001) 2 m.l.

Mission agriculture :

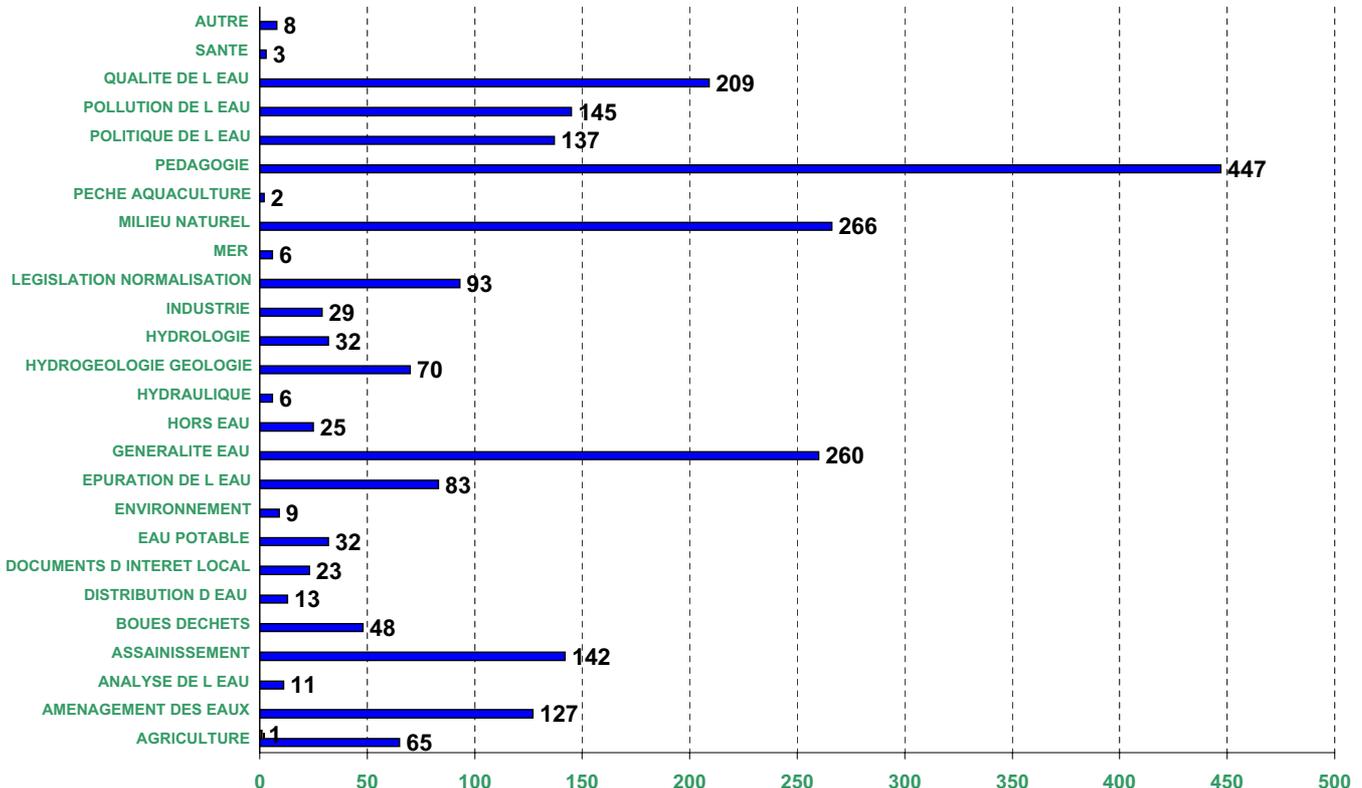
↳ dossiers d'intervention irrigation (1995-2003) 0,9 m.l.  
↳ dossiers d'intervention selon le PMPOA 1 (1994-2003) (en cours).

Parallèlement, le travail sur les durées de conservation des documents progresse. Maintenant que les typologies de documents propres à l'Agence sont bien inventoriées et que nous avons une vision d'ensemble des archives de l'Agence, une série de réunions avec les Archives départementales peuvent être programmées pour fixer le sort des documents et valider ces tableaux de gestion.

Répartition des demandes 2003 par catégorie d'utilisateurs



Répartition des demandes 2003 par thème



# L'Agence au quotidien



## LA DEMARCHE QUALITE

### • L'audit de suivi

Au plan de la qualité, l'année 2003 a démarré tambour battant avec le passage durant le mois de mars de son premier audit de suivi de certification. Cette étape moins formelle que l'audit initial de certification est malgré tout importante :

- ↳ Elle peut remettre en cause l'octroi du certificat en cas de dérive avérée du système de management de la qualité.
- ↳ Elle permet de mesurer le travail fourni depuis l'audit précédent et le cas échéant de faire évoluer son système.

Cette opération s'est bien passée pour l'Agence puisque l'audit s'est terminé avec un bilan tout à fait honorable (aucune remarque ou non conformité relevée par l'auditeur). Le rapport d'audit a conclu que "le système de management de la qualité a beaucoup progressé en un an, dans l'esprit de la version 2000 de la norme".

Cet encouragement a été apprécié par l'ensemble du personnel de l'Agence car il traduit bien les efforts fournis pour chacun pour travailler à une meilleure satisfaction de nos partenaires.

### • Les autres temps forts de l'année 2003

Durant le premier trimestre, l'enquête externe auprès de nos partenaires a été renouvelée. Sa première version (réalisée durant l'année 2000) avait permis au Comité de Pilotage de mieux appréhender les attentes de nos partenaires. Cette deuxième édition a connu un succès encore plus marqué, avec un taux de retour de 26 % en 2003 pour 16 % en 2000, sur un échantillon de 2 500 partenaires consultés. Les résultats de cette enquête, communiqués auprès de toutes les personnes consultées, ont bien entendu été intégrés dans les orientations du Comité de Pilotage.

### • Le lancement d'une démarche de management environnemental ISO 14001

Après une réflexion approfondie sur l'intérêt et l'opportunité d'une telle démarche à l'Agence, Monsieur STREBELLE a annoncé le 7 novembre 2003 au personnel de l'Agence sa volonté de poursuivre notre processus d'amélioration interne en engageant une démarche environnementale selon la norme ISO 14001. Cette démarche, parfaitement intégrée avec notre démarche qualité ISO 9001 doit se dérouler sur l'année 2004 et devrait nous permettre de nous présenter à un audit de certification ISO 14001 à la mi 2005.

## Les systèmes de management intégrés

*Les entreprises doivent désormais faire face aux nouveaux défis qu'impliquent la mondialisation des marchés, la complexité des référentiels externes et l'accroissement des exigences des parties prenantes de l'entreprise.*

*Pour les anticiper et mieux y répondre, de plus en plus d'entreprises mettent en place un système de management intégré visant à prendre en compte dans une approche globale et cohérente les exigences relatives à la qualité (le client) à l'environnement (les consommations de ressources ou d'énergie, les rejets et les déchets...) et la sécurité (le personnel).*

*Cette approche favorise les gains de productivité, l'optimisation des ressources et la réduction des risques de contradiction dans le pilotage de l'entreprise.*

*Ce type d'intégration est favorisé par l'existence de référentiels homogènes dans leur structure : les normes ISO 9001 (version 2000) pour la qualité, ISO 14000 pour l'environnement et OHSAS pour la santé et la sécurité au travail.*

## LE DISPOSITIF PERMANENT D'ÉVALUATION (DPE)

Le DPE est aujourd'hui piloté par la Mission des Etudes et de l'Évaluation Économique et Environnementale (MAE) qui a été mise en place au début de l'année 2003.

L'objectif est de mettre en place :

- ↳ des outils permettant de collecter et d'organiser les données
- ↳ des approches de manière à analyser ces données et les formaliser sous forme de tableaux de bord

Le DPE est donc à la fois un support pour l'aide à la décision et pour l'évaluation a posteriori.

Au cours de l'année 2003, le DPE a permis notamment d'appuyer les projets suivants :

- **L'état des lieux de la Directive Cadre sur l'Eau**

Au sein du groupe de travail « Economie, Pressions et Impacts », les données (interne à l'Agence ou recueillies auprès de bases externes) ont été collectées pour réaliser les volets suivants de l'état des lieux et selon la découpe par masse d'eau de notre bassin :

- ↳ l'analyse des pressions sur les milieux
- ↳ l'analyse économique des usages de l'eau
- ↳ le scénario tendanciel pour 2015

- **L'Observatoire du prix des services de l'eau**

L'enquête sur le prix de l'eau que gère l'Agence de l'Eau a vocation à se développer en mettant à disposition des collectivités une base de données permettant de rapprocher prix de l'eau et caractéristiques des services.

- **Les indicateurs du SDAGE – données 2003**

Le tableau de bord 2003 du SDAGE sera diffusé au cours du premier trimestre 2004.

## LES RESSOURCES HUMAINES ET LA FORMATION

- **Effectifs et emplois**

En 2003, l'Agence de l'Eau Artois-Picardie compte 182 emplois budgétaires ; elle a accueilli en 2003 1 nouveau collaborateur et 3 agents contractuels sont partis en retraite.

En 2003, l'Agence a conclu 29 contrats à durée déterminée pour remplacer des agents en congé pour convenances personnelles, en congé formation, en congé maternité ou maladie, et de faire face à des surcroûts de travail. Les contrats emplois-solidarité ont été au nombre de 2. Dans la limite de ses capacités matérielles, l'Agence a accueilli 21 stagiaires sous convention-école dont 9 pour une durée égale ou supérieure à 3 mois, préparant pour la plupart un diplôme de niveau « Bac+5 ».

- **La formation**

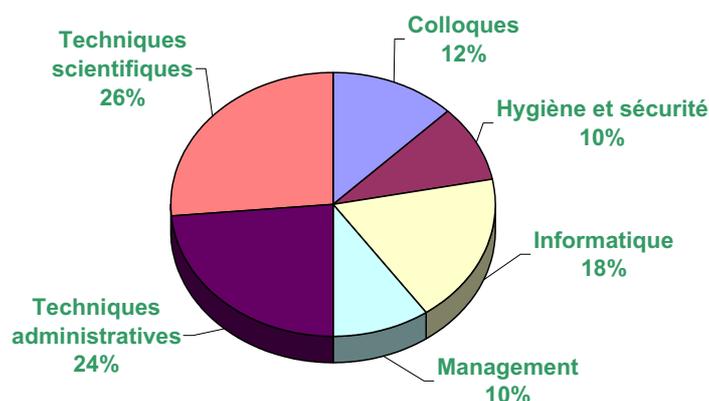
La formation permanente des collaborateurs de l'Agence reste une priorité afin de garantir un niveau de compétences sans cesse actualisées pour toujours mieux répondre aux nouveaux enjeux qui se présentent à l'Agence.

Durant l'année 2003, 111 agents sur 184 ont bénéficié de formations, représentant un total de 2405 heures.

La répartition se fait de la façon suivante :

- ↳ Les *colloques* : 298 heures
- ↳ Les formations *hygiène et sécurité* : 229 heures
- ↳ Les formations *informatique* : 443 heures
- ↳ Les formations *management* : 231 heures
- ↳ Les formations *techniques administratives* : 571 heures
- ↳ Les formations *techniques scientifiques* : 633 heures

### Répartition des heures de formation



## LE CONTROLE ET L'AUDIT INTERNE

La cellule Audit et Conseil rattachée à la Mission Qualité Audit & Conseil, réalise principalement des contrôles a posteriori des participations financières attribuées, et plus ponctuellement des études et recherches de procédure.

Ces contrôles ont pour principaux objectifs de s'assurer que :

- ↳ le dossier est conforme aux textes de référence de l'opération (délibération, convention) ;
- ↳ les procédures sont respectées ;
- ↳ l'état récapitulatif des dépenses présenté par le Maître d'Ouvrage est bien conforme aux justificatifs (factures, D.G.D...) ;
- ↳ les travaux réalisés sont bien conformes au dossier d'instruction établi par l'Agence, et à l'état récapitulatif transmis.

Les dossiers contrôlés sont sélectionnés par la cellule Audit et Conseil et/ou sur proposition particulière d'une Mission, puis ce choix est validé par le Comité de Direction. L'audit fait l'objet d'un rapport distribué aux différents intéressés, qui met en évidence les éventuels dysfonctionnements constatés, et préconise des améliorations.

L'année 2003 a été une année de transition pour la cellule Audit et Conseil, durant laquelle il a été effectué :

- ↳ un bilan complet de ses procédures et des audits réalisés au 7ème Programme ;
- ↳ une présentation de ses méthodes et de ses réalisations au Conseil d'Administration du 20/06/2003 ;
- ↳ une refonte des tableaux de synthèse et de reporting des audits réalisés et en cours ;
- ↳ une refonte des rapports d'audit, afin de déboucher sur des constats mieux hiérarchisés et plus opérationnels.
- ↳ le renouvellement du marché de contrôle a été effectué pour une durée de 3 ans à compter du 25/08/2003 ;

NOUVELLES MISSIONS DE CONTRÔLE COMMANDEES	LIGNE D'INTERVENTION
1	7110 - Stations d'épuration des Collectivités Locales
3	7120 - Réseaux d'assainissement
3	7130 - Epuration industrielle
2	7240 - Entretien écologique des cours d'eau
1	7253 - Protection et mise en valeur (périmètres de protection)

- ↳ un contrôle transversal sur les conventions "emplois jeunes - entretien de rivière" du 7ème Programme a été réalisé.

Dans le cadre du marché de contrôle sur site des dépenses et des travaux, il a été confié 10 nouvelles missions au sous-traitant titulaire du marché.

La quasi-totalité de ces contrôles sur site sont terminés et feront l'objet d'une diffusion d'un rapport Agence définitif courant 2004.

## L'INFORMATIQUE

2003 a été marquée par la volonté de la Direction d'optimiser au mieux l'efficacité de ses activités administratives et dans le cadre de la DCE, de diffuser un maximum d'informations sur l'état du milieu via son site Internet.

- ↳ dans le domaine des interventions, par l'automatisation de la production des délibérations et conventions types et des lettres de relance auprès des maîtres d'ouvrage ;
- ↳ dans le domaine financier, par la réalisation d'un ensemble de tableaux de bord permettant à la Direction de suivre "en temps réel" les paramètres "clés" de la gestion financière (trésorerie, suivi des dossiers redevances, suivi des dossiers d'interventions financières, fonds de roulement, ...) ;
- ↳ dans le domaine des redevances, la réalisation de la saisie des déclarations de prélèvement d'eau via le réseau Internet, avec l'objectif en 2004 de dématérialiser complètement cette saisie par l'utilisation de la "signature électronique" ;
- ↳ dans le domaine comptable, la préparation semi-automatique du budget de l'Agence dans le cadre du nouveau code des marchés publics, l'adaptation réglementaire de notre système comptable, la refonte du système des achats ;
- ↳ dans le domaine de la gestion du personnel, la gestion des demandes de déplacement et des frais de mission avec une interface de type Internet ;
- ↳ dans le domaine des données sur l'eau, adaptation de notre site Internet dans le cadre de la DCE pour prendre en compte de nouveaux types de données.



# Le bilan financier



## Bilan financier 2003 (en M€)

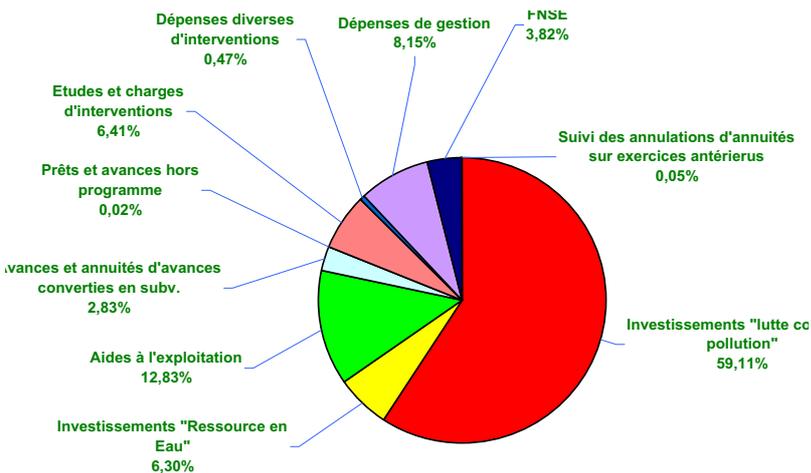
DÉPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
<b>Interventions</b>	<b>144,16</b>	<b>Redevances</b>	<b>118,99</b>
<i>Investissements</i>	<i>107,13</i>	<i>Redevances prélèvements</i>	<i>22,07</i>
- Lutte contre la pollution	96,80	Industries	4,45
- Ressource en eau	10,33	Collectivités	17,36
		Agriculture	0,26
<i>Aides à l'exploitation</i>	<i>21,02</i>	<i>Redevances pollution</i>	<i>96,92</i>
<i>Avances et annuités d'avances converties en subv.</i>	<i>4,63</i>	Industries	11,60
<i>Prêts et avances hors programme</i>	<i>0,04</i>	Collectivités	84,88
<i>Études et charges d'interventions</i>	<i>10,48</i>	Agriculture	0,44
<i>Études et valorisations inter-Agences dans le cadre du FNSE</i>	<i>0,02</i>		
		<b>Autres recettes</b>	<b>32,89</b>
<i>Dépenses diverses d'intervention</i>	<i>0,84</i>	<i>Remboursements prêts et avances (hors prêts au personnel)</i>	<i>21,65</i>
- Immobilisations d'intervention	0,76	Prêts et avances pour la lutte contre la pollution	0,15
- Suivi des annulations d'annuités sur exercices antérieurs	0,08	Prêts et avances pour l'amélioration de la ressource	21,50
		<i>Remboursements des prêts et avances convertibles en subventions</i>	<i>5,55</i>
<b>Dépenses de gestion de l'établissement</b>	<b>19,61</b>	Avances convertibles en annuités de subventions	0,00
		Avances convertibles en subventions	5,55
Dépenses de personnel	9,40	<i>Remboursements prêts et avances hors programme</i>	<i>0,14</i>
Dépenses de fonctionnement proprement dit	2,34	<i>Reprises d'annuités sur exercices antérieurs</i>	<i>0,09</i>
Dépenses en capital	0,28	<i>Recettes diverses (y compris prêts au personnel)</i>	<i>5,46</i>
Autres dépenses (dont <b>FNSE : 6,25 M€</b> )	7,59	Prêts au personnel	0,07
		Études et valorisations inter-Agences dans le cadre du FNSE	0,05
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>18,39</b>	Produits financiers	1,94
		Produits exceptionnels	0,01
		Produits divers	3,39
		<b>Capacité d'autofinancement</b>	<b>18,68</b>
		<b>Annulation sans mandatement d'un mandat provisoire et régularisation des amortissements 2002</b>	<b>0,06</b>
		<b>Diminution du fonds de roulement</b>	<b>11,54</b>
<b>TOTAL</b>	<b>182,16</b>	<b>TOTAL</b>	<b>182,16</b>

Première année du 8ème Programme d'Interventions, le Budget 2003 après décisions modificatives s'élève à 163,77 M€ et se caractérise par les points forts suivants :

- ↳ les engagements d'interventions du Programme en cours ont quasiment atteint le montant des dotations annuelles ;
- ↳ les paiements des participations financières, tous programmes confondus, ont consommé la totalité des crédits ouverts ;
- ↳ le Budget 2003 après décisions modificatives a été exécuté à 96 % en dépenses et à 101 % en recettes.

L'examen des dépenses et des recettes émises en 2003 se présente de la façon suivante :

### LES DEPENSES (163,77 M€)



#### ► Les dépenses d'interventions : 144,16 M€

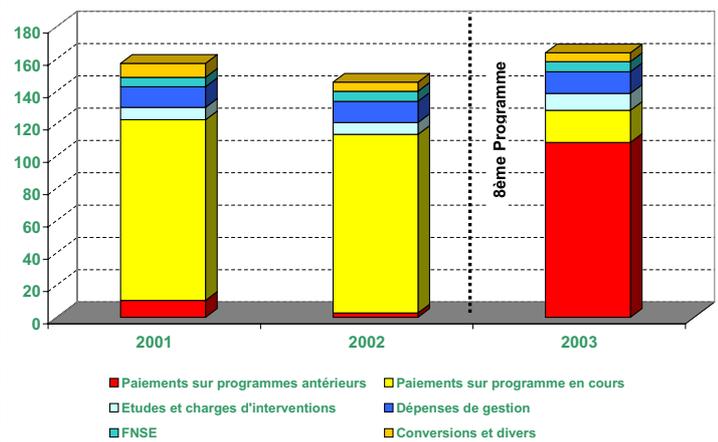
Les paiements effectués durant l'année concernent pour 85,13 % (hors conversions d'avances en subventions et annuités de subventions, prêts et avances hors programme, suivi des annulations d'annuités sur exercices antérieurs) des paiements liés aux interventions. En 2003, leur montant s'élève à 144,16 M€ marquant ainsi une augmentation de 14,16 % par rapport à 2002 (126,28 M€). Cette hausse résulte en très grande partie des demandes de paiement de participations financières sous forme d'avances d'un montant important qui ont été payées en 2003.

Tous programmes confondus, 71,52 M€ (hors conversions d'avances en subventions) ont été payés sous forme de subventions au cours de l'année 2003. Ces paiements ont été réalisés au titre des programmes antérieurs pour 52,47 M€ (dont 51,01 M€ concernent le 7ème Programme) et au titre du 8ème Programme pour 19,05 M€.

En ce qui concerne les dépenses relatives aux prêts et avances, leur montant s'élève à 56,63 M€ (dont 12,57 M€ concernant les avances convertibles en subventions) et se répartissent sur le 8ème Programme à 0,85 M€ sur le 7ème Programme pour 55,54 M€ et sur le 6ème Programme pour 0,24 M€.

Les dépenses budgétaires pour le 8ème Programme concernant l'exercice 2003 sont présentées dans le graphique suivant :

### Evolution des dépenses budgétaires (en M€)



#### ► Les dépenses de gestion : 19,61 M€

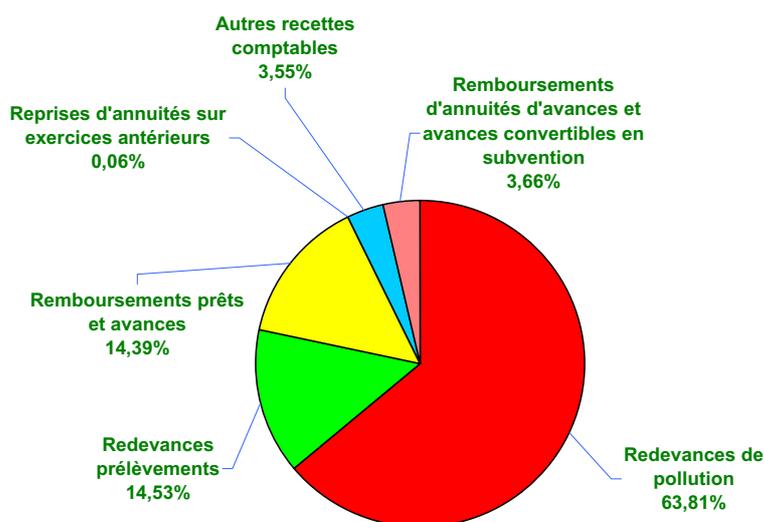
Ces dépenses se répartissent en trois catégories :

- ↳ les dépenses de personnel et de fonctionnement (11,74 M€) ;
- ↳ les dépenses en capital (0,28 M€) ;
- ↳ les autres dépenses (7,59 M€ dont FNSE 6,25 M€).

Ces dépenses représentent 11,97 % du total des dépenses et augmentent de 3 % par rapport à l'année dernière (19,61 M€ en 2003 contre 19,30 M€ en 2002). Cette augmentation moins importante que les années précédentes est le résultat de l'effort de maîtrise des frais de fonctionnement.

Il faut préciser que cette hausse est principalement due aux moins values sur cession de valeurs mobilières, conséquence de la mobilisation de l'ensemble de la trésorerie pour faire face aux paiements.

## LES RECETTES (151,88 M€)



Les recettes du budget 2003 ont augmenté de 5,62 % par rapport à l'année dernière (151,88 M€ contre 143,80 M€ en 2002). Elles se répartissent de la façon suivante :

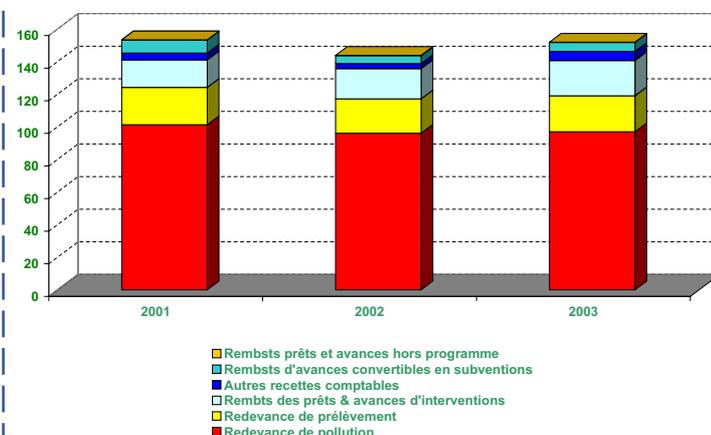
- <b>Redevances</b>	<b>118,99 M€</b>
. Redevances prélèvements	22,07 M€
. Redevances de pollution	96,92 M€
- <b>Autres recettes</b>	<b>32,89 M€</b>
. Remboursements prêts et avances	27,41 M€
. Reprises d'annuités sur exercices antérieurs	0,09 M€
. Recettes diverses	5,39 M€

La majeure partie des recettes (78 %) provient des redevances de prélèvements d'eau et de pollution.

Ces redevances évaluées à 115,62 M€ au Budget primitif 2003 ont augmenté globalement de 1,60 % (118,99 M€ contre 117,12 M€ en 2002) suite à une modification du rythme de reversement de la contre-valeur pour les 4 principaux distributeurs d'eau. Cependant les redevances de prélèvement et de pollution industrielle présentent une moins value significative due en grande partie à l'arrêt de plusieurs sociétés.

Le niveau des remboursements en capital des prêts et avances d'interventions (hors avances convertibles) a augmenté d'environ 17 % et est de l'ordre de 21,65 M€ contre 18,56 M€ en 2002.

## Evolution des recettes (en M€)



En revanche, aucune dépense n'a été mandatée pour les avances converties en annuités de subvention. En effet, il avait été prévu de solder ces avances en 2003, après l'accord du Conseil d'Administration, mais les crédits nécessaires à leur transformation en subvention ont été utilisés pour payer des participations financières importantes demandées par plusieurs maîtres d'ouvrages.

Pour ce qui concerne les avances convertibles en subventions, l'écart de 3,63 M€ (1,92 M€ en 2002 contre 5,55 M€ en 2003) provient des conversions effectuées en 2003 correspondant à des échéances d'années antérieures.

Le poste "divers" (5,34 M€) augmente fortement par rapport à l'année dernière (2,08 M€). Cette hausse provient de l'épuration de dossiers d'interventions sur les programmes antérieurs qui a engendré des trop perçus à rembourser à l'Agence et des plus values constatées lors de la cession des valeurs mobilières de placement.

## LE FONDS DE ROULEMENT : 38,30 M€

Depuis 2002, le Budget fait l'objet d'une nouvelle présentation.

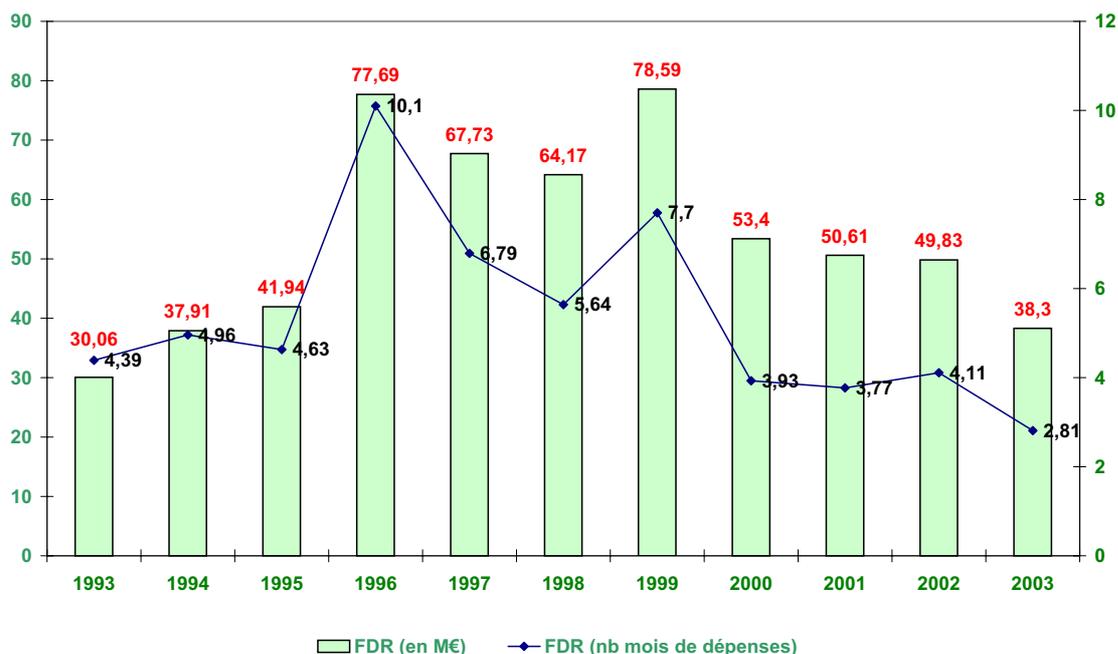
Celle-ci permet de faire apparaître des notions financières communément utilisées par les entreprises :

- ↳ le compte de résultat prévisionnel se substitue à l'ancienne "section de fonctionnement". Il décrit l'activité annuelle de l'établissement ;
- ↳ le tableau de financement abrégé prévisionnel remplaçant l'ancienne "section des opérations en capital" permet le passage du résultat à la capacité d'autofinancement (CAF) et présente l'ensemble des ressources en capital de l'année et l'emploi qu'il en fait, l'équilibre étant réalisé par la variation du Fonds de Roulement.

Pour 2003, le résultat d'exploitation dégagé par l'activité annuelle de l'établissement est de 18,39 M€ et le montant de la capacité d'autofinancement permettant de financer les emplois (immobilisations corporelles, incorporelles et financières) s'élève à 18,68 M€.

Au titre de l'exercice 2003, le Fonds de Roulement s'établit à 38,30 M€ contre 49,83 M€ en 2002, soit une diminution de 11,53 M€ par rapport à la fin de l'exercice 2002

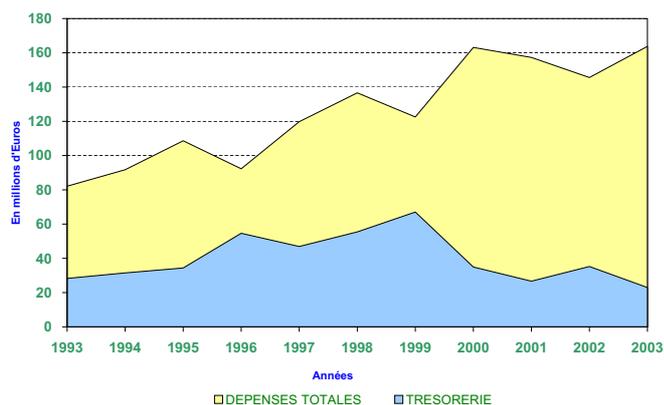
L'évolution du Fonds de Roulement est représentée sur le graphique suivant :



## LA TRESORERIE : 22,97 M€

Le besoin en Fonds de Roulement constaté au titre de l'exercice 2003 a rendu nécessaire la cession de la totalité des valeurs mobilières de placement et a entraîné une baisse de la trésorerie à fin d'exercice (22,97 M€ au 31/12/2003 contre 35,25 M€ en début d'année).

L'évolution de la trésorerie est représentée sur le graphique suivant :



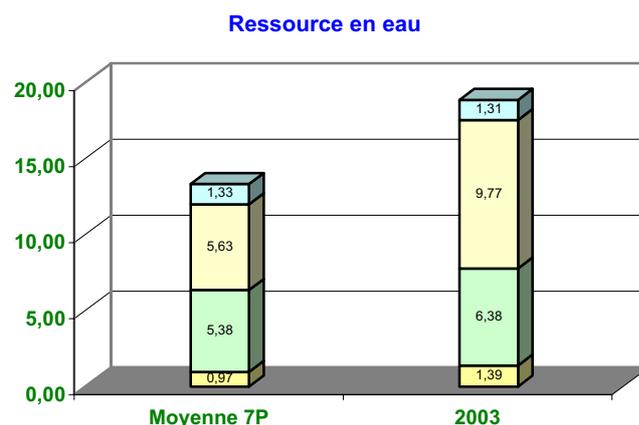
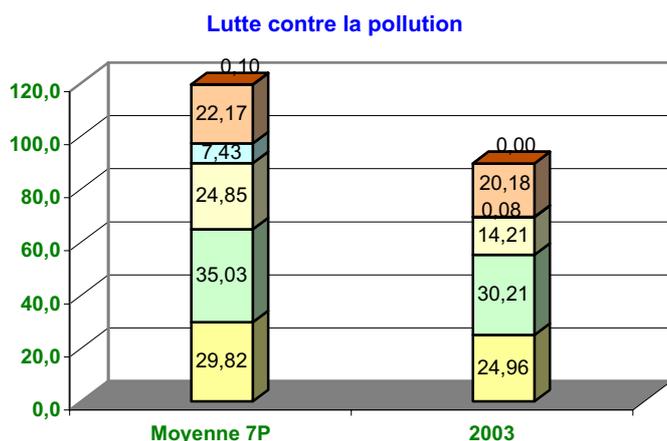
# ANNEXES



## Les engagements de l'année 2003

N° LIGNES	LIGNES D'INTERVENTION	En M€		
		DOTATION AUTORISEE (A)	ENGAGEMENTS AU 31/12/2003 (B)	TAUX D'ENGAGEMENT (C = B / A)
<b>POLLUTION</b>				
811	Ouvrages d'épuration des collectivités locales et assainissement autonome	25,00	24,96	99,85%
812	Réseaux d'assainissement et raccordement à l'égout	30,28	30,21	99,77%
813	Ouvrages d'épuration industrielle et sites pollués	14,30	14,21	99,34%
814	Elimination des déchets	0,40	0,38	96,09%
815	Assistance technique	1,50	1,47	97,70%
816	Primes d'épuration	15,30	15,28	99,88%
817	Aides au bon fonctionnement (collectivités locales et industries)	3,10	3,05	98,44%
818	Agriculture	0,10	0,08	88,98%
819	Divers pollution	0,00	0,00	0,00%
<b>SOUS TOTAL POLLUTION</b>		89,98	89,65	99,63%
<b>RESSOURCES</b>				
823	Protection des eaux souterraines	1,39	1,39	99,74%
824	Restauration des milieux aquatiques	6,54	6,38	97,56%
825	Eau potable	9,77	9,77	99,97%
829	Divers ressources	1,325	1,31	98,91%
<b>SOUS TOTAL RESSOURCES</b>		19,03	18,84	99,00%
<b>TOTAUX INTERVENTIONS</b>		109,00	108,49	99,53%

## Evolution des engagements décidés au cours du 8ème Programme (en M€)



- Divers pollution
- Aides à l'exploitation
- Lutte contre la pollution agricole
- Lutte contre la pollution industrielle
- Réseaux d'assainissement et Raccordement à l'égout
- SE & Assainissement non collectif

- Divers
- Eau potable
- Restauration des milieux aquatiques
- Eaux souterraines

Les participations financières décidées en 2003 par département (€)

N° LIGNE DE PROGRAMME	DESIGNATION LIGNE DE PROGRAMME	AISNE		NORD		PAS DE CALAIS		SOMME		HORS BASSIN		TOTAL	
		MT	PF	MT	PF	MT	PF	MT	PF	MT	PF	MT	PF
8110	Stations d'épuration	9 843	4 159	10 732 834	6 790 829	9 571 993	6 596 564	20 924 994	8 809 585			41 239 664	22 201 137
8113	Assainissement non collectif	16 950	8 475	43 052	21 526	2 451 059	2 348 000	629 516	384 068			3 140 577	2 762 069
8120	Réseaux d'assainissement	2 656 205	1 173 245	30 509 361	12 136 715	18 167 514	7 054 313	6 100 980	2 410 349			57 434 060	22 774 622
8123	Raccordement à l'égout			5 620 000	5 620 000	1 601 108	1 601 106	215 914	215 913			7 437 021	7 437 019
8130	Epuration industrielle	108 150	21 247	8 117 425	4 806 048	10 061 797	6 820 852	2 859 693	2 201 941			21 147 065	13 850 088
8135	Sites pollués			259 696	126 089	85 734	34 119	625 470	195 798			970 900	356 006
8140	Elimination des déchets	10 350	10 350	193 640	193 640	106 600	106 600	36 919	36 919			384 359	384 359
8150	Assistance technique des collectivités			437 332	220 063	384 250	192 125	369 046	185 023			1 190 628	597 211
8151	Assistance technique à l'industrie			142 355	71 178	293 332	146 666					589 661	294 830
8152	Assistance technique aux agriculteurs			348 000	231 100	288 000	201 600	201 000	140 700			837 000	573 400
8160	Primes des collectivités	512 625	512 625	7 223 071	7 223 071	5 597 414	5 597 414	1 829 130	1 829 130			15 281 890	15 281 890
8171	Aide aux collectivités	56 751	56 751	451 865	451 865	639 443	639 443	231 807	231 807			1 379 866	1 379 866
8172	Aide aux industries	45 656	45 656	569 631	569 631	714 848	714 848	341 709	341 709			1 671 844	1 671 844
8181	Elevages			81 397	28 488	3 659	1 828	2 859	2 858			87 914	33 174
8182	Cultures			44 000	15 400	48 900	24 005	15 000	5 250			118 050	51 360
	<b>Total pollution</b>	<b>3 416 530</b>	<b>1 832 508</b>	<b>64 773 659</b>	<b>38 505 642</b>	<b>50 015 650</b>	<b>32 079 483</b>	<b>34 384 036</b>	<b>16 991 049</b>	<b>320 624</b>	<b>240 192</b>	<b>152 910 500</b>	<b>89 648 874</b>
8230	Inventaire pollution			1 230 520	1 226 720	60 980	30 490	72 727	68 927			1 464 227	1 356 137
8231	Irrigation			55 795	20 225	12 238	7 340	4 515	2 708			72 547	30 273
8240	Entretien écologique			944 599	368 438	1 031 382	355 839	794 092	311 125			2 824 473	1 062 602
8241	Curage des sédiments toxiques			414 780	165 912	4 158 831	1 372 414					4 573 611	1 538 326
8243	Gestion intégrée	85 000	25 500	173 930	58 675	37 500	15 000					296 430	99 175
8244	Inondation			461 457	461 457	1 800 215	999 874	18 859 752	2 218 923			21 121 424	3 680 254
8250	Alimentation en eau potable	69 170	30 912	9 436 482	4 052 288	2 606 708	1 046 318	4 119 176	2 048 471			16 231 536	7 177 988
8252	Acquisitions foncières			35 265	35 265							35 265	35 265
8253	Protection et mise en valeur	5 114	3 579	597 391	418 172	992 147	678 559	2 024 604	1 453 942			3 619 255	2 554 252
8290	Divers			45 735	45 735							45 735	45 735
8291	Inventaire de la ressource			443 968	423 599	51 816	51 816	105 684	95 012			636 540	599 999
8292	Assistance technique des commissions locales de l'eau			346 402	146 212	1 253 546	518 560					1 599 948	664 772
	<b>Total ressources</b>	<b>159 284</b>	<b>59 991</b>	<b>14 186 323</b>	<b>7 422 699</b>	<b>12 005 363</b>	<b>5 076 210</b>	<b>25 980 550</b>	<b>6 199 107</b>	<b>189 472</b>	<b>86 772</b>	<b>52 520 992</b>	<b>18 844 778</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>3 575 814</b>	<b>1 892 499</b>	<b>78 959 982</b>	<b>45 928 341</b>	<b>62 021 013</b>	<b>37 155 693</b>	<b>60 364 586</b>	<b>23 190 156</b>	<b>510 096</b>	<b>326 964</b>	<b>205 431 491</b>	<b>108 493 652</b>

## Les interventions du 8ème Programme en 2003 (M€)

N°	DÉNOMINATION LIGNES DE PROGRAMME	DECISIONS 8ème PROGRAMME						PAIEMENTS 8ème PROGRAMME						RESTE A PAYER SUR DECISIONS 8ème PROG. A FIN 2003 (D-H)	% DE PAIEMENTS DES DECISIONS 8ème PROG. A FIN 2003 (D-H)
		2003		% de réalis. (B/A)	Prévisions 8ème Prog. 2003-2006 (C)	Réalizations cumulées à fin 2003 (D)	% avance ment (D/C)	2003		% de réalis. (F/E)	Prévisions 8ème Prog. 2003-2006 (G)	Réalizations cumulées à fin 2003 (H)	% avance ment (H/G)		
		Prévisions (A)	Réalizations (B)					Prévisions (E)	Réalizations (F)						
		(A)	(B)	(C)	(D)	(C)	(D)	(D/C)	(E)	(F)	(G)	(H)	(H/G)		
811	POLLUTION														
	Ouvrages d'épuration des collectivités locales et assainissement non collectif	25,000	24,963	100,000	24,963	24,96%	0,630	0,019	56,400	0,019	0%	0%	24,944	0%	
812	Réseaux d'assainissement et raccordement à l'égout	30,280	30,212	112,780	30,212	26,79%	2,513	0,970	67,800	0,970	1%	1%	29,242	3%	
813	Ouvrages d'épuration industrielle et sites pollués	14,300	14,206	57,200	14,206	24,84%	0,638	0,638	39,800	0,638	2%	2%	13,568	4%	
814	Élimination des déchets	0,400	0,384	1,600	0,384	24,02%	0,052	0,052	1,400	0,052	4%	4%	0,332	14%	
815	Assistance technique	1,500	1,465	6,430	1,465	22,79%	0,053	0,045	5,400	0,045	1%	3%	1,420	3%	
816	Primes d'épuration	15,300	15,282	66,300	15,282	23,05%	15,282	15,282	66,500	15,282	23%	23%	0,000	100%	
817	Aides au Bon Fonctionnement	3,100	3,052	3,100	3,052	98,44%	2,998	2,937	3,100	2,937	95%	95%	0,115	96%	
818	Lutte contre la pollution agricole	0,095	0,085	20,195	0,085	89%	0,019	0,014	13,150	0,014	0%	0%	0,071	17%	
819	Divers pollution	0,000	0,000	0,600	0,000	100%	0,000	0,000	0,575	0,000	0%	0%	0,000	0%	
	SOUS -TOTAL POLLUTION (1)	89,975	89,649	368,205	89,649	24,3%	22,185	19,957	254,125	19,957	8%	8%	69,692	22%	
	RESSOURCES														
823	Protection des eaux souterraines	1,390	1,386	5,890	1,386	23,5%	1,541	1,169	5,096	1,169	23%	23%	0,217	84%	
824	Restauration des milieux aquatiques	6,540	6,380	22,310	6,380	28,6%	0,807	0,373	12,722	0,373	3%	3%	6,007	6%	
825	Eau potable	9,770	9,768	30,470	9,768	32,1%	0,479	0,032	18,500	0,032	0%	0%	9,736	0%	
829	Divers Ressource	1,325	1,311	4,325	1,311	30,3%	0,602	0,552	3,020	0,552	18%	18%	0,759	42%	
	SOUS -TOTAL RESSOURCES (2)	19,025	18,845	62,995	18,845	29,9%	3,429	2,126	39,338	2,126	5%	5%	16,719	11%	
	TOTAUX INTERVENTIONS (1+2)	109,000	108,494	431,200	108,494	25%	25,614	22,083	293,463	22,083	8%	8%	86,411	20%	
	SOLDE DES PROGRAMMES ANTERIEURS						78,050	109,278	207,150	109,278	53%	53%			
	TOTAL PAIEMENTS						103,664	131,361	500,613	131,361	26%	26%			